

المركز الجهوي للاستثمار فاس مكناس
CCOE | E | %O.O% H.O - CKI.O
Centre Régional d'Investissement Fès - Meknès

CRI NEWS

LE MAGAZINE DU CENTRE RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT FÈS-MEKNÈS

NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT LES ATOUTS DE LA RÉGION POUR LE RÉUSSIR



CONSEIL DES MINISTRES.
LA CHARTE DE L'INVESTISSEMENT
ADOPTÉE
P. 7 ET 28

DOSSIER SPÉCIAL.
LES ATOUTS DE LA RÉGION POUR
RÉUSSIR LE NMD
P. 24-39

INTERVIEW EXCLUSIVE.
“L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE”
M. AHMED RÉDA CHAMI
P. 30-31



« Le modèle de développement offre de vastes champs d'action tant pour le Gouvernement que pour le Parlement, avec toutes ses composantes. Aussi, dans la perspective de la mise en œuvre du modèle de développement, le nouveau Gouvernement doit définir les priorités et les projets à mettre en chantier au cours de son mandat et mobiliser les ressources nécessaires pour assurer leur financement.

(...) Cette même logique doit guider la mise en œuvre de la réforme des entreprises et établissements publics et présider à la réforme fiscale, qu'il convient de conforter, avec la plus grande célérité, par une nouvelle charte compétitive de l'investissement. Parallèlement, il faut veiller à introduire plus de cohérence, de complémentarité et d'harmonie entre les politiques publiques et à en suivre la mise en œuvre ».

Extrait du Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'assiste, le 8 octobre 2021, aux membres des deux Chambres du Parlement à l'occasion de l'ouverture de la 1^{ère} session de la 11^{ème} législature.



« Nous devons aussi tirer le meilleur parti des opportunités et des perspectives ouvertes par ces mutations pour drainer plus d'investissements, stimuler les exportations, promouvoir le produit national.

A cet égard, Nous engageons le gouvernement ainsi que les sphères politique et économique à offrir plus de facilités aux investissements étrangers qui, en cette conjoncture internationale, choisissent notre pays, en éliminant tout obstacle qu'ils peuvent rencontrer ».

Extrait du Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu Le glorifie, le 30 juillet 2022, à l'occasion du 23^{ème} anniversaire de la fête du Trône.





صَاحِبُ بَجْلَالَةِ الْمَلِكِ مُحَمَّدِ السَّادِسِ نَصْرَهُ اللهُ



SOMMAIRE

06 ACTUALITÉS

- Actualités nationales
- Actualités régionales
- Actualités du CRI

18 TAZA À L'HONNEUR

- Profil de la Province
- Projets structurants
- Secteurs économiques porteurs

24-39 DOSSIER SPÉCIAL

Nouveau Modèle de Développement : Les atouts de la Région pour le réussir

Caractéristiques du NMD 25

- Ambitions et objectifs
- Axes de transformation

Leviers du développement économique 27

- Financement du NMD
- Autres leviers

Offre territoriale de la Région 32

- Capital humain qualifié
- Foncier compétitif
- Climat des affaires favorable

41 FOCUS ENTREPRENEURIAT

- Dynamique entrepreneuriale régionale 41
- Bilan "INTELAKA" 2021 43
- Programme d'accompagnement intégré "AFWAJ" : Bilan 2021 44
- Entrepreneuriat féminin : SAYIDATI AL MOUKAWILA 45
- Entrepreneuriat solidaire : Phase III de l'INDH 46

ÉDITORIAL



M. Yassine TAZI

Directeur Général du CRI Fès-Meknès

«L'investissement privé, levier de l'impulsion économique»

La nouvelle charte de l'Investissement présentée devant Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu Le glorifie, traduit la Haute sollicitude Royale pour donner un nouvel élan à l'investissement dans un contexte économique incertain marqué par les crises du COVID-19 et ukrainienne. L'adoption de cette charte marque une étape importante et concrétise une partie des recommandations du Nouveau Modèle de Développement (NMD) afin d'accompagner la relance des différents secteurs de l'économie marocaine. En effet, l'une des priorités du Gouvernement en matière d'investissement est d'inverser la tendance actuelle où l'investissement privé représente près d'un tiers seulement de l'investissement total, et doubler cette contribution à l'horizon 2035. Pour y arriver, plusieurs dispositifs de soutien à l'investissement ont été mis en place, à l'instar des primes communes, sectorielles et territoriales, visant à encourager les projets d'investissement dans les secteurs à forte valeur ajoutée, créateurs de richesses et d'emplois dans l'ensemble des Préfectures et Provinces du Royaume.

Cette nouvelle charte permet ainsi de renforcer la dynamique d'investissement au niveau des régions, où des mécanismes incitatifs ont été déployés visant à renforcer l'attractivité des territoires, à l'instar de la « Prime à l'emploi » et du « Fonds de souveraineté industrielle » mis en place dans la région de Fès-Meknès.

Ces chantiers structurants s'inscrivent dans la continuité des mesures déployées par le Gouvernement pour l'amélioration du climat des affaires et la facilitation de l'acte d'investir. Ainsi, au niveau de la région de Fès-Meknès, l'année 2021 a été marquée par une amélioration notable des principaux indicateurs liés à l'investissement régional, portée par la digitalisation et la simplification des procédures administratives, la réduction des délais de traitement des dossiers d'investissement et l'amélioration des dispositifs d'accompagnement des investisseurs et des porteurs de projets.

Le dossier spécial de cette 20^{ème} édition a ainsi été consacré au rôle de l'investissement dans la relance de l'économie, véritable levier de développement, ainsi que les atouts de la région de Fès-Meknès pour réussir la transformation prônée par le Nouveau Modèle de Développement.

Nous vous ferons découvrir également à travers ce numéro la Province de Taza, ses facteurs d'attractivité et ses nombreuses opportunités d'investissement, notamment dans le tourisme écologique et spéléologique.

En vous souhaitant une bonne lecture !



Tenue du Conseil des ministres présidé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI Que Dieu L'assiste

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'assiste, accompagné de Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan, a présidé, mercredi 13 juillet 2022 à Rabat, un Conseil des ministres au cours duquel il a été procédé à l'adoption de deux projets de loi-cadre, d'un projet de loi, de deux projets de décret et d'une série de conventions internationales.

Au début des travaux du Conseil, le Ministre de la Santé et de la Protection sociale, M. Khalid Aït Taleb, a dévoilé le projet de loi-cadre relatif à la réforme du système de santé, ayant pour objectif de généraliser la protection sociale. Cette réforme prévoit notamment la création de trois instances publiques, à savoir, une Haute Autorité de la Santé, une Agence des médicaments et des produits de santé et une Agence du sang et des produits dérivés du sang. Elle prévoit aussi une refonte du système de formation, une répartition plus équitable de l'offre hospitalière à l'échelle du pays et une digitalisation du système de santé.

Par la suite, M. Mohcine Jazouli, Ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement chargé de l'Investissement, de la Convergence et de l'Évaluation des Politiques publiques, a présenté un exposé

sur le projet de loi-cadre qui vise à doter le Maroc d'une charte de l'investissement, destinée notamment à orienter les flux vers des secteurs productifs à forte valeur ajoutée. M. Jazouli a par ailleurs annoncé l'adoption par le Gouvernement d'une série de mesures censées accélérer les chantiers relatifs notamment à la simplification et à la digitalisation des procédures, à la facilitation de l'accès au foncier et à l'amélioration de la gouvernance.

Dans le cadre du renforcement de la coopération internationale liant le Royaume à ses différents partenaires, le Conseil des ministres a approuvé seize conventions internationales, dont neuf bilatérales (avec des pays d'Afrique, du Golfe et du Moyen-Orient, d'Europe et d'Asie). Les conventions portent aussi bien sur des questions d'éducation que de coopération technique.

Ce Conseil des ministres a également été l'occasion d'annoncer cinq nominations stratégiques, à savoir, M. Khalid Safir, nommé Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), M. Abdellatif Zaghoun, nommé Directeur Général de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'État,

M. Ali Seddiki, nommé Directeur Général de l'Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations (AMDIE), M. Nourredine Boutayeb, nouveau Président du Directoire du Crédit Agricole et M. Abderrahim Houmy, chargé de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts.

À l'issue de la session, un dispositif historique encadrant l'organisation de la communauté juive marocaine a également été dévoilé. Élaboré en consultation avec les représentants de cette communauté, il prévoit la création de trois instances : un Conseil national de la communauté juive marocaine, une Commission des juifs marocains de l'étranger et la Fondation du judaïsme marocain.

Lors de cette rencontre, le Conseil a adopté un projet de loi relatif aux armes à feu, leurs pièces, éléments, accessoires et munitions. Il a également adopté deux projets de décrets, dont un premier relatif au contrôle de l'exportation et de l'importation des biens à double usage, civil et militaire, et des services qui leur sont liés. Puis un deuxième projet qui vient compléter le décret relatif à la situation des attachés militaires, de leurs adjoints et des autres personnels militaires affectés auprès d'eux.

Charte de l'investissement : Le projet de loi-cadre adopté en Conseil des ministres



Lors du Conseil des ministres présidé, mercredi 13 juillet 2022, par le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'assiste, M. Mohcine Jazouli, Ministre délégué auprès du Chef de Gouvernement chargé de l'Investissement, de la Convergence et de l'Évaluation des Politiques publiques a présenté un exposé sur le projet de loi-cadre formant Charte de l'Investissement. Une feuille de route très attendue et qui se positionne désormais en phase d'approche avant sa validation prochaine par le Parlement et son entrée en vigueur. Dans son exposé, M. Jazouli a souligné que ce projet intervient en exécution des Hautes Orientations Royales visant à doter le Maroc d'une Charte de l'Investissement compétitive. Ce projet a pour objectif d'améliorer l'impact de

l'investissement, notamment en matière de création d'opportunités d'emploi permanent et de réduction des disparités entre les Provinces et Préfectures en termes d'attractivité des investissements. Il vise aussi à orienter l'investissement vers des secteurs productifs à forte valeur ajoutée, à réaliser le développement durable, outre le renforcement de l'attractivité du Royaume à même d'en faire un pôle continental et international dans le domaine des Investissements Directs Etrangers (IDE), l'amélioration du climat des affaires, la facilitation de l'opération d'investir et l'augmentation de la contribution de l'investissement privé national et étranger. Afin d'atteindre ces objectifs, il a été mis en place un dispositif de soutien dédié aux

projets stratégiques et de trois dispositifs de soutien spécifique à la promotion des PME et des entreprises marocaines qui envisagent développer leurs capacités à l'international. M. le Ministre a affirmé que le Gouvernement a adopté également une série de mesures parallèles pour accélérer les chantiers relatifs à la simplification et la digitalisation des procédures, à la facilitation de l'accès au foncier, à l'amélioration de la gouvernance et au renforcement de l'implication des secteurs privé et bancaire dans le domaine de l'investissement. (cf. détails P 28).

À titre de rappel, le Chef du Gouvernement, M. Aziz Akhannouch, a tenu plusieurs réunions interministérielles, notamment dans le cadre des opérations de suivi des différents chantiers prioritaires engagés pour la mise en œuvre de cette nouvelle charte de l'investissement. Ces réunions ont principalement concerné la préparation de ces textes applicatifs de la charte, à savoir le décret relatif au dispositif de soutien principal et au dispositif spécifique applicable aux projets d'investissement à caractère stratégique, le dispositif de soutien spécifique destiné aux très petites, petites et moyennes entreprises, ainsi que le dispositif de soutien spécifique destiné à encourager le développement des entreprises marocaines à l'international.

Commission des investissements : 15 projets approuvés pour 10,8 MMDH

La Commission des investissements n°85, réunie mercredi 20 avril 2022 à Rabat, sous la présidence du Chef du Gouvernement, M. Aziz Akhannouch, a examiné 17 projets de conventions et avenants à des conventions, et en a approuvé 15 pour un montant global de 10,8 MMDH prévoyant la création de 2.907 emplois directs et indirects. Les projets examinés sont dominés par le secteur des télécommunications, avec 5,7 MMDH, soit près de 53% du montant global projeté. En seconde position, on trouve le secteur de l'industrie, avec 3,2 MMDH. Notons que les projets à capitaux nationaux ou mixtes représentent la majeure



partie des investissements projetés avec près de 9,2 MMDH. Au cours de cette 5^{ème} Commission des investissements, le Chef du Gouvernement a tenu à rappeler l'importance

de l'investissement comme principal levier de la relance économique et relais essentiel pour créer des emplois. Il a également souligné la nécessité de veiller à l'efficacité dans l'instruction des projets examinés par la Commission et de maintenir, comme depuis le début du mandat actuel, une cadence de tenue des réunions à une fréquence régulière. Pour rappel, depuis le début du mandat, cinq Commissions d'investissement ont été tenues, permettant l'approbation de 46 projets de conventions et d'avenants pour un montant global de plus de 33,4 MMDH et la création de près de 5.816 emplois directs et 8.475 emplois indirects.

Destination Maroc : Promotion de l'investissement à Londres

M. le Ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement, chargé de l'Investissement, de la Convergence et de l'évaluation des Politiques publiques, a donné, lundi 21 mars à Londres, le coup d'envoi du Roadshow organisé par l'Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations (AMDIE), avec l'appui de l'ambassade du Royaume du Maroc au Royaume-Uni. La visite du Ministre à Londres vise à promouvoir le Maroc en tant que destination privilégiée d'investissement conformément aux orientations du Souverain qui fait de l'investissement un des axes



majeurs de la relance socio-économique. Le coup d'envoi du Roadshow a été marqué par la cérémonie de lancement de la marque

nationale «Morocco Now» qui a pour objectif de faire rayonner le Royaume et de présenter les qualités de l'offre Maroc dans le but d'accélérer les investissements sur le territoire national. Cet événement a été marqué par la tenue de tables rondes et de rencontres B to B avec d'importants dirigeants d'entreprises, potentiels investisseurs basés au Royaume-Uni, en vue de les encourager à saisir les opportunités qu'offre le Maroc. Des entreprises de différents secteurs (automobile, aéronautique, agroalimentaire, textile, énergie, défense et pharmacie) ont également pris part à cet événement.

Campagne «Terre de Lumière» : Le Maroc scintille dans le monde entier



La campagne internationale «Terre de Lumière», lancée le 22 avril 2022 par l'Office National Marocain du Tourisme (ONMT), est à présent déployée dans les 20 pays ciblés. Le Maroc est ainsi en haut de l'affiche sur les plus grandes places mondiales. Time Square, Picadilly Circus, Plaza Callao, l'Opéra et Tel-Aviv sont parmi les emplacements forts qui ont été choisis dans le cadre du déploiement de la campagne. La richesse du Maroc et l'énergie qui s'en dégage sont ainsi sur les écrans du monde entier. «*Nous sommes fiers de cette campagne qui sublime notre pays et de l'impact qu'elle enregistre d'ores et déjà sur les publics cibles de nos marchés stratégiques. Notre ambition est de faire du Maroc une marque mondiale iconique et inspirante, la plaçant parmi les destinations touristiques préférées des voyageurs du monde*», précise Adel El Fakir, Directeur Général de l'ONMT. Via cette campagne, l'Office cible les touristes internationaux dont la tranche d'âge s'étale entre 25 et 59 ans avec un intérêt pour l'art, les expériences culturelles, la nature et le patrimoine rural, les plages et les activités de loisirs.

Efficacité énergétique : Une priorité absolue pour le Maroc



L'efficacité énergétique constitue le 2^e pilier de la stratégie énergétique nationale, mise en place en 2009. Parallèlement au développement des énergies renouvelables, elle a été érigée en priorité nationale et devrait permettre au Royaume de réaliser 20% d'économie sur sa facture énergétique à l'horizon 2030, soit l'équivalent de 145 MMDH. Entre 2008 et 2013, l'efficacité énergétique a connu une vraie dynamique à travers la mise en œuvre du Plan National d'Actions Prioritaires (PNAP). En effet, ce plan a permis de concrétiser plusieurs actions d'envergure, notamment, la généralisation des lampes à basse consommation avec l'installation de 13,5 millions d'unités, ainsi que la diminution du taux de croissance moyen de la consommation primaire d'énergie, stabilisé à 4,5% sur cette période. Dans la continuité du MorSEFF (Morocco Sustainable Energy Financing Facility), le Maroc a connu le lancement du programme «Green Business Booster» qui vise à faciliter l'accès au financement aux startups porteuses d'efficacité énergétique (projets green et énergies renouvelables : solaire, éolien, hydraulique, biomasse, économie circulaire, etc.).

Croissance : La BAD prévoit 1,8% en 2022 et 3,3% en 2023

Malgré la reprise des exportations et le retour des touristes au Maroc, la Banque Africaine de Développement (BAD) prévoit que la croissance économique du Royaume devrait s'établir à 1,8% seulement en 2022 et 3,3% en 2023. Le rapport des Perspectives économiques en Afrique 2022, publié par la BAD, en mai 2022, en marge de ses assemblées annuelles, organisées à Accra, relève que «cette évolution, en dessous de sa moyenne de 2015-2019, s'explique par la hausse des prix des matières premières et le retard des précipitations». Selon le même rapport, l'inflation devrait



dépasser 4% en 2022, reflétant la hausse des prix des importations, qui affecte également la facture énergétique et le déficit du compte courant. Conformément au

Nouveau Modèle de Développement (NMD) visant à augmenter le capital humain d'ici 2035, les indicateurs sociaux devraient s'améliorer, car le Royaume vise à généraliser, d'ici 2025, la protection sociale, l'indemnisation en cas de perte d'emploi, l'assurance maladie et les allocations familiales. Selon la même source, le déficit budgétaire devrait atteindre 6,3% du PIB en 2022. Et de noter que des politiques visant à développer davantage le secteur privé par le développement des petites et moyennes entreprises renforceraient la croissance et son caractère inclusif.

Compétitivité économique : Le Maroc dans le top 5 des pays arabes



Dans un rapport publié par le Fonds Monétaire Arabe (FMA), il est indiqué que le Maroc figure parmi le top cinq des pays arabes, à la 4^{ème} place du classement de la compétitivité économique, et ce, pendant la période 2017-2020. «Les Émirats arabes unis ont conservé la 1^{ère} place pour l'indicateur de la compétitivité des économies arabes, et occupé, également, le 1^{er} rang pour l'indicateur de l'environnement et l'attractivité de l'investissement. L'Arabie saoudite a occupé la 2^{ème} place du classement, suivie du Qatar, du Maroc et du Koweït», a indiqué le FMA dans son rapport. Ce dernier souligne que plusieurs secteurs clés du Royaume ont amélioré leurs systèmes, en plus de leurs exportations et importations, à l'instar de l'agriculture et pêche ainsi que les secteurs du tourisme et de l'automobile qui ont su surmonter l'adversité et exceller. À noter que cette analyse de compétitivité est effectuée sur la base de deux indicateurs majeurs, à savoir, d'une part, la macroéconomie et l'environnement, et d'autre part, l'attractivité de l'investissement. Le rapport établit un classement de 17 pays arabes, comparés à d'autres pays tels que le Brésil, l'Inde, l'Espagne, la Corée du Sud, la Malaisie, la Turquie, etc.

Politique minière : Le Maroc 2^e pays le plus attractif au monde



Selon le dernier classement annuel de l'Institut Fraser réalisé auprès des dirigeants des grandes compagnies minières et d'exploration, le Maroc est le deuxième pays au monde disposant des juridictions les plus attractives en matière de politiques minières. «Avec la République d'Irlande et le Maroc, les 10 juridictions les mieux classées sont l'Irlande du Nord, l'Australie-Occidentale, le Québec, le Nevada, l'Utah, la Saskatchewan, la Finlande et l'Alberta», indique le rapport qui présente les résultats du sondage annuel 2021 du centre de recherche canadien spécialisé. Le Royaume arrive en deuxième position avec un score de 98,06 sur 84 provinces, États et pays concernés par cette analyse. L'attractivité globale des politiques des juridictions est mesurée en tenant compte d'une série de considérations qui influencent les décisions d'investissement telles que la gestion réglementaire, le système juridique, le système fiscal, la politique environnementale, les infrastructures, les conditions de développement socio-économique, la stabilité politique, la réglementation du travail, la sécurité et la disponibilité de la main-d'œuvre et des compétences.

Fès-Meknès : Le Conseil régional prépare son PDR 2022-2027



Conformément à la dernière circulaire du Ministre de l'Intérieur, le Conseil Régional de Fès-Meknès a annoncé, lors de la session ordinaire de mars, le lancement effectif du processus d'élaboration de la nouvelle version du Programme de Développement Régional (PDR) pour la période 2022-2027, y allouant une enveloppe de 4,5 MDH. Pour le Président du Conseil, M. Abdelouahed El Ansari, «ce nouveau document servira à la programmation des actions et des projets dont la réalisation est prévue au cours de ce mandat, en vue de promouvoir le développement intégré, durable et inclusif, au profit de l'ensemble des territoires de la Région». Le PDR prendra en considération les Orientations de la Politique Publique de l'Aménagement du Territoire (OPPAT) et le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) pour définir les axes prioritaires de développement et mettre en place une évaluation des ressources financières de la Région et sa capacité de financement des projets.

Le document devra également proposer des projets de développement territoriaux qui répondent aux besoins identifiés lors du diagnostic territorial et mettre en place des mécanismes et des outils de suivi et d'évaluation du PDR. Notons que le processus d'élaboration du PDR et de sa mise en œuvre sera accompagné d'un plan de communication et de sensibilisation.

Processus d'élaboration du PDR

Après la désignation du bureau d'étude chargé de la réalisation du PDR, la Région sera amenée à réaliser, entre juillet et septembre, un diagnostic territorial participatif, à partir duquel découlera la réalisation d'une vision stratégique. Entre novembre 2022 et février 2023, la Région se penchera sur la définition des projets prioritaires du PDR, alors que l'approbation du document final n'est prévue que pour la session du Conseil de la Région de mars 2023. Cette approche se déroulera dans le cadre d'un système de gouvernance doté de mécanismes de suivi et de communication adaptés au contexte de la Région. «Les projets proposés dans le cadre de ce PDR devraient faire preuve d'efficacité et être porteurs d'une vision stratégique claire et susceptible d'optimiser les opportunités et les potentialités de la Région, pour contribuer au développement sur les plans économique, social et culturel et préserver l'environnement et le développement durable», précise M. le Président du Conseil de la Région.

Synergie des acteurs économiques de la Région

Dans le cadre de la convergence territoriale et la complémentarité entre le Conseil et le CRI Fès-Meknès en matière de missions de développement économique,

le bureau d'étude chargé de l'élaboration du prochain PDR s'engage à intégrer et à exploiter les différentes composantes du diagnostic économique mené par le CRI (Étude de mise en place d'une stratégie de positionnement et de développement économique de la région de Fès-Meknès), au niveau de la première phase du diagnostic territorial.

Plusieurs conventions validées

Au titre de cette session, le Conseil a examiné et approuvé des accords portant sur la création d'une Société de Développement Régional (SDR) chargée de l'animation et l'organisation des manifestations, de la gestion urbaine, ainsi que de la transformation en SDR de l'Agence pour la Dédensification et la Réhabilitation de la Médina de Fès (ADER).

Il a validé, en outre, une convention avec l'ADER pour la réalisation d'une étude sur la classification des artisans et des entreprises, selon leurs activités, dans la perspective d'élaborer un programme de mise à niveau des métiers concernés.

Plusieurs autres conventions ont été également adoptées, notamment, une convention de partenariat entre le Conseil et les établissements d'enseignement supérieur de la Région. Cet accord vise à contribuer conjointement à la réalisation d'études, de projets et de programmes, et à mener des activités dans les domaines de la formation, l'encadrement, l'expertise, la recherche scientifique et l'innovation. Il a été procédé, par ailleurs, à la validation d'une convention-cadre de partenariat, entre la région de Fès-Meknès et la province chinoise de Sichuan, destinée à renforcer les échanges dans les secteurs de l'économie, du développement touristique, de la culture, de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la santé. Au cours de la même session, les membres du Conseil ont adopté une convention-cadre de partenariat pour la mise en œuvre du programme de qualification et d'autonomisation économique des femmes et des personnes en situation de handicap, porteuses de projets.

Souveraineté industrielle : 160 MDH pour la Région



M. Ryad Mezzour, Ministre de l'Industrie et du Commerce, accompagné, notamment, par M. le Wali de la région de Fès-Meknès, du Président du Conseil de la Région, du Président du Conseil de la Commune de Fès, du Directeur du CRI Fès-Meknès, ainsi que d'une délégation de hauts fonctionnaires, ont réalisé plusieurs visites de terrain dans la journée du 18 mai 2022 dans différents sites de projets structurants pour la Région. À cette occasion, M. le Ministre a présidé une réunion de travail au siège de la Wilaya, durant laquelle il a signé dix conventions d'investissement avec des opérateurs industriels locaux. D'un montant de 160MDH, ces projets, relatifs à la banque de projets lancée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce, devaient générer près de 520 emplois directs. Accompagnés dans le cadre des programmes, tels que Istitmar PME et Tatwir Croissance Verte, ces projets visent le renforcement du tissu des PME de la Région et de la souveraineté industrielle du Royaume. En marge de la signature des conventions, M. Ryad Mezzour a précisé que la souveraineté industrielle de notre pays passe inéluctablement par la PME. Pour lui, «ces nouveaux projets que nous avons appuyés et suivis sont révélateurs. Ils apportent la preuve tangible du rôle important que joue la PME en tant que vecteur de développement industriel régional et maillon fort de la dynamique économique». Il a également souligné que Fès-Meknès est la 5^{ème} région nationale

en termes de projets accompagnés par la Task Force Souveraineté du Ministère. «Aujourd'hui, nous totalisons 81 projets d'investissement dans cette Région, dont 75% sont financés par un capital marocain. Cela représente 5.536 emplois directs et un potentiel de substitution aux importations de 2,5 MMDH et à l'export de 1,574 MMDH», précise M. le Ministre.

Cinq des dix projets d'investissement concernent les filières de la chimie, de la plasturgie et du carton, et portent, entre autres, sur la réalisation ou l'extension d'unités de production. Dans le secteur du textile et habillement, la convention signée vise la réalisation d'une unité de confection de prêt-à-porter. Pour les secteurs des matériaux de construction et de l'électricité et l'électronique, les investissements portent, respectivement, sur la réalisation d'une unité de traitement de marbre et d'une autre de production de compteurs électriques numériques et intelligents. Les deux autres projets ont pour finalité la réalisation d'une unité de production des radiateurs et l'installation d'une ligne de production de panneaux photovoltaïques.

Quel avancement des projets structurants ?

La cérémonie de signature des conventions s'est poursuivie par une visite à la zone industrielle Ex COTEF pour s'enquérir de l'état d'avancement de la valorisation de ce site, qui a connu un réel succès avec un taux

d'attribution de 100% à fin juin 2022. Lors de cette visite, la délégation s'est rendue au site de Alstom-Maroc, abritant une usine spécialisée dans le câblage ferroviaire dédiée intégralement à l'exportation et qui travaille actuellement sur une vingtaine de projets ferroviaires internationaux. Alstom prévoit une extension afin de renforcer la souveraineté industrielle, en fabriquant des transformateurs embarqués, qui seront utilisés partout dans le monde. Ce qui permettra notamment de s'inscrire un peu plus dans les chaînes de valeur mondiales pour avoir accès aux marchés mondiaux et valoriser davantage les ressources. La visite s'est poursuivie au sein de la société Maroc Modis-Triumph International, spécialisée dans la fabrication de lingerie féminine et masculine. M. Mezzour a également visité le site du Parc d'exposition international de Fès pour suivre l'état d'avancement des travaux. Les deux premières tranches relatives à l'aménagement du centre d'affaires et du hall des expositions ont atteint plus de 50% de réalisation, alors que la 3^{ème} tranche qui se rapporte à la voirie et aux réseaux divers a atteint 90%. À noter que les travaux relatifs à l'électricité et à l'éclairage public sont terminés.

Le PIAC livré début 2023

Par la suite, M. le Ministre s'est enquis de l'état d'avancement des travaux sur le chantier du Parc Industriel de Ain Cheggag (PIAC). Réalisé sur une superficie de 81 ha, il est composé de deux zones, l'une destinée à abriter les entreprises du secteur du cuir et l'autre consacrée aux activités généralistes. Après avoir fait l'objet d'une convention de mise en valeur signée en octobre 2020, le PIAC a connu d'importants travaux d'aménagement qui s'achèveront à la fin de l'année. Une station d'épuration, qui sera réalisée dans ce cadre, fait actuellement l'objet d'un appel d'offres lancé par la société Al Omrane. Par ailleurs, suite à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), lancé par le CRI le 23 mars 2022 et clôturé le 25 avril 2022, un total de 123 dossiers ont été examinés par la Commission Régionale Unifiée d'Investissement (CRUI), tandis qu'un deuxième AMI a été lancé le 24 mai 2022 visant à booster la valorisation du site.

Coup de pouce à l'entrepreneuriat agricole dans la Région

M. le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, M. Mohammed Sadiki, a inauguré, le 25 mars 2022, deux établissements visant à promouvoir et accompagner l'entrepreneuriat des jeunes en milieu rural dans la région de Fès-Meknès. Il s'agit de «Dar Almoustatmir Al Qaraoui» à El Hajeb et du Centre Régional des Jeunes Entrepreneurs Agricoles et Agro-alimentaires (CRJEA) à Meknès. «Dar Almoustatmir Al Qaraoui», réalisée par le Groupe de Crédit Agricole du Maroc, vise à promouvoir et accompagner l'entrepreneuriat des jeunes en milieu rural dans le cadre de la stratégie agricole «Génération Green 2020-2030». Quant au «Centre Régional des Jeunes Entrepreneurs Agricoles et Agro-alimentaires», situé à l'Agropolis de Meknès, il dispose de 32 antennes au niveau des Préfectures et des Provinces de la Région, offrant des services au profit des jeunes porteurs de projets d'entrepreneuriat en agriculture et en



agro-alimentaire, dont la communication et la sensibilisation, l'accueil, l'intermédiation et l'orientation, outre l'accès à l'information (foncier, financement, projets, services, formation, conseil). Ses services portent aussi sur l'accompagnement et l'assistance à la réalisation des projets (montage technique et financier des projets, accomplissement des procédures administratives et de financement et accompagnement des projets en pré et post-crédation), et la formation technique, managériale, juridique et aux soft skills. À cette occasion, M. Sadiki a également visité le centre relais d'El Hajeb pour s'enquérir de l'opération

de distribution de l'orge subventionnée dans le cadre du programme de réduction des impacts du déficit pluviométrique. Ce programme consiste, au niveau de la région de Fès-Meknès, en la distribution dans une première tranche de 190.000 Qx d'orge subventionnée au profit des éleveurs, la distribution de 11.375 Qx d'aliments composés, et la vaccination et le traitement de 3,9 millions de têtes d'ovins et caprins, ainsi que le traitement de 56.000 ruches contre la varroase, la création et l'équipement de 15 points d'eau pour l'abreuvement du cheptel, la distribution de 9 citernes tractées ainsi que l'aménagement et la réhabilitation de 103 Km de séguias.

Au niveau de la Commune Sebt Jahjouh, M. le Ministre a également effectué une visite d'une ferme pratiquant différentes cultures en semis direct. À noter que cette technique, qui permet le maintien de l'humidité et de la fertilité du sol, repose sur des cultures ne nécessitant pas de travail de préparation de la terre avant le semis par des semoirs spécifiques.

Parc industriel de Aïn Cheggag : Quelles incitations pour booster l'investissement ?

Le lundi 11 avril 2022 - Le CRI Fès-Meknès, a procédé à la présentation du Parc Industriel de Aïn Cheggag (PIAC), situé au niveau de la province de Sefrou, avec la présence, notamment de M. le Wali de la Région, M. le Gouverneur de la province de Sefrou, de M. le Président de la Commune de Aïn Cheggag, de Messieurs les Présidents des Chambres d'Artisanat et du Commerce, d'Industrie et des Services, et de nombreux acteurs socio-économiques de la Région. D'un coût global de 303 MDH, le PIAC propose 239 lots étalés sur une superficie de 81 ha, dont 50 ha dédiés au district du Cuir (incluant notamment une unité de mégisserie, de maroquinerie et de fabrication de chaussures, une zone



logistique et des showrooms), ainsi qu'une zone généraliste d'une superficie de 31 ha pouvant accueillir des activités de chimie, de textile, d'agroalimentaire, d'industrie mécanique et métallurgique.

La mobilisation des lots peut être réalisée en mode locatif ou en cession, à des prix variant de 250 DH/m² (pour les activités de tannerie, de chaussures et

de maroquinerie) à 350 DH/m² (pour la zone généraliste). Outre le prix préférentiel, la Région a mis en place plusieurs dispositifs d'accompagnement comme la prime à l'emploi qui consiste à accorder une aide financière de 6.000 DH par emploi stable créé, ou le Fonds régional de souveraineté industrielle qui offre aux industriels des subventions pour l'acquisition d'équipements industriels, les frais d'études et la formation des ressources humaines. Pour rappel, ces mesures s'ajoutent aux dispositifs existants de soutien à l'investissement instaurés par l'État à l'échelle nationale, notamment le Fonds de développement industriel (FDI), ainsi que les offres de Maroc PME et de Tamwilcom.

Table ronde : Régionalisation avancée et NMD



Le Directeur Général du CRI Fès-Meknès, M. Yassine Tazi, a co-animé l'une des deux tables rondes, organisées le 5 avril à Fès, sur le thème «Challenges de Fès-Meknès : régionalisation avancée et NMD». Lors de cette rencontre, qui a connu la participation de M. le Président de la GCEM Fès-Meknès, de M. le Vice-Président de la CCIS et de M. le Directeur de l'Euromed Business school, les participants ont mis l'accent sur le contenu du NMD, en s'attardant sur la manière dont le processus de mise en œuvre de la régionalisation avancée peut ériger la Région en nouveau hub au service de la croissance régionale. La deuxième table ronde, animée pour sa part par le M. Président du Conseil Régional, de M. le Président de l'USMBA, M. Mohammed Benmoussa en sa qualité de membre de la CSMD, a mis l'accent sur la dynamique économique que connaît la Région grâce au nouveau mode de gouvernance et de pilotage des grands chantiers de développement.

Fès-Meknès : L'artisanat fait son grand retour dans les salons



La Chambre d'artisanat de la région de Fès-Meknès multiplie les espaces d'exposition dans la Région. Après plus de deux années de suspension, les salons, foires et expositions de l'Économie sociale et solidaire (ESS) sont de retour en force dans plusieurs villes. Parmi les activités programmées par la Chambre de l'artisanat, on peut citer le salon national des métaux de Fès, la foire des produits de terroir et d'artisanat de Taza, ainsi que la foire des produits d'artisanat de Fès. De son côté, le Conseil régional a entamé les préparatifs pour l'organisation de la troisième édition du salon régional de l'ESS. Il faut noter que les salons jouent un rôle important dans le développement du secteur. En effet, les 62 salons de l'artisanat, organisés entre 2015 et 2020 dans la Région, ont permis aux artisans de générer un chiffre d'affaires global de 78,2 MDH.

Aménagement hydroagricole : 5.400 ha irrigables à Fès-Meknès



Le département de l'Agriculture prépare une étude de faisabilité pour l'aménagement hydro-agricole de 5.400 ha dans la région de Fès-Meknès. L'étude portera sur plusieurs composantes, dont un diagnostic précis de l'agriculture, au niveau de ce périmètre, des études topographiques de base et des propositions pour un développement agricole dans cette zone. Le projet devrait permettre ainsi d'insuffler une nouvelle dynamique agricole dans ce périmètre à travers le développement de cultures irriguées et à forte valeur ajoutée. L'étude entend ainsi mettre à profit les potentialités en termes de ressources en eau qu'offriraient l'Oued Sebou et le barrage Idriss Premier. Notant que la Région est considérée comme étant un bassin agricole important. Elle abrite une superficie agricole utile de 1,23 million d'ha et une superficie irrigable de 193.542 ha. Dans la Région, la superficie équipée en goutte-à-goutte est de 82.759 ha.

Tourisme interne : une alternative salvatrice pour le secteur ?



Le tourisme constitue le 3^{ème} secteur économique de la Région qui compte plus de 500 Établissements d'Hébergement Touristique (ETC). La Région qui contribue à 8,5% du PIB national du secteur avec un chiffre d'affaires de 349 MDH, connaît une forte dynamique, notamment en raison du développement du trafic aérien et des programmes de revalorisation des différentes médinas. Outre le tourisme spirituel, la Région se positionne également, sur le tourisme de montagne, rural, thermal et même golfique. Le projet du Palais des congrès permettra de développer le tourisme MICE. Aujourd'hui, les professionnels estiment que la relance du secteur devra s'appuyer sur le marché interne, lequel nécessite un produit dédié ainsi que des prestations de qualité à des tarifs encourageants. D'ailleurs, les opérateurs les ont baissés de 30% pour accueillir cette clientèle pendant les vacances scolaires.

Le CRI Fès-Meknès dresse son bilan 2021

Lors du 6^{ème} Conseil d'administration du CRI Fès-Meknès, tenu le 28 mars 2022, son Directeur Général, a présenté le bilan des réalisations du Centre, notamment sur les volets d'accompagnement des investisseurs, de traitement des dossiers d'investissement, de promotion territoriale et d'impulsion économique.

Au titre de l'année 2021, ce sont 3.149 entreprises qui ont été créées à travers le guichet unique du CRI, avec un délai moyen de création de 5,2 jours. Ces entreprises devaient permettre la création de 6.616 emplois pour un investissement global de 379 MDH. Concernant le traitement des dossiers d'investissement, 55 réunions de la CRUI ont été tenues en 2021, avec un délai moyen d'instruction de 8,9 jours (contre 130 au niveau national en 2019). Plus de 287 dossiers ont été statués au sein de la CRUI, dont 201 qui ont eu un avis favorable, avec un investissement de 5,48 MMDH et la création de 12.969 emplois. Par ailleurs, le CRI a accompagné plus de 1.750 entreprises et porteurs de projets, dans le cadre des nombreux programmes conçus. Ainsi, le programme «AFWAJ», a pu accompagner plus de 500 porteurs de projets



en 2021 afin de bénéficier du financement INTELAKA. Le programme «Sayidtati Al Moukawila», a été déployé auprès de la première promotion, avec pour objectif 4 promotions de 150 femmes entrepreneures par an. Ces programmes ont contribué aux bonnes réalisations du PIAFE au niveau de la Région, qui se place à la 4^{ème} position au niveau national, avec 1.436 bénéficiaires en 2021, pour un financement de 401 MDH et la création de 9.700 emplois prévisionnels.

En 2021, les entreprises de la Région ont pu également bénéficier des nombreuses actions d'accompagnement grâce aux partenariats stratégiques noués par le CRI visant à répondre à des problématiques d'actualité, dont l'encouragement de la politique de substitution aux importations, à travers le Fonds régional de souveraineté industrielle,

la contribution à l'amélioration de la compétitivité à l'export via l'amélioration de l'efficacité énergétique (CRI-AMEE), l'accès au e-commerce (CRI-Glovo), en plus de l'encouragement de l'innovation chez les TPE (CRI-Bank Of Africa). Sur le volet «Impulsion Economique et Offre Territoriale», le CRI a procédé au lancement de son nouveau site

www.fesmeknesinvest.ma, disponible en 3 langues. Le site propose notamment une panoplie de E-services, des solutions 100% digitalisées pour accompagner les investisseurs et leur faciliter les procédures et les démarches durant toutes les phases de leurs projets.

Le CRI a également procédé à l'édition de deux guides au service des investisseurs, à savoir le guide de création d'entreprise et le guide du foncier de la Région, outre la parution de deux éditions du magazine d'information semestriel du CRI Fès-Meknès «CRI News». Le Centre a également lancé deux études stratégiques visant à renforcer la compétitivité économique de la Région et le développement de nouvelles plateformes d'accueil au service des investissements productifs à l'horizon 2030.

Tenue du 7^{ème} Conseil d'administration



Le Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès a tenu son 7^{ème} Conseil d'administration, le mercredi 29 juin 2022 au siège de la Wilaya de la Région, sous la présidence de M. le Wali de la Région et Gouverneur de la préfecture de Fès, M. Essaid Zniber et avec la participation de l'ensemble des membres du Conseil. Cette session, qui s'inscrit dans le cadre de la loi 47-18 portant sur la réforme des CRI et la création des Commissions Régionales Unifiées d'Investissement (CRUI), a été dédiée à la présentation des états de synthèse financiers du CRI, au titre de l'année 2021. Au terme de cette réunion, les membres du Conseil, ont approuvé, à l'unanimité l'ensemble des résolutions abordées.

Études stratégiques : Le CRI prépare une banque de projets d'investissement

Le Centre Régional d'Investissement s'apprête à lancer une étude pour la constitution d'un portefeuille d'une centaine de fiches-projets qui seront mises à disposition des investisseurs à la recherche d'opportunités d'affaires au niveau de la région de Fès-Meknès. Chaque projet sélectionné, suivant son étude de faisabilité et business model, sera détaillé sous forme de fiche récapitulant les informations clés qui prendront en considération, notamment, les coûts des facteurs de production, la complexité du projet et la disponibilité de l'offre foncière. Ce projet qui s'articule autour des secteurs phares de la Région, en l'occurrence l'industrie, l'agriculture, les nouvelles technologies & offshoring ainsi que le tourisme et l'artisanat, vient compléter les études stratégiques déjà entamées par le CRI Fès-Meknès afin de développer la compétitivité de la Région à l'échelle internationale, à savoir, la création des plateformes d'accueil à l'horizon 2030 ainsi que l'étude de positionnement et de développement économique de la Région au même horizon.

La Bourse de Casablanca présente le financement par IPO aux PME



Dans le cadre de sa campagne nationale de proximité pour l'introduction en bourse des entreprises (IPO), la Bourse de Casablanca a organisé le 4 mars à Fès, en partenariat avec la Wilaya de la Région, le CRI, l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) et l'Ordre des Experts Comptables (OEC) de la région Fès-Meknès et l'Oriental une conférence-débat afin d'exposer l'introduction en bourse comme alternative de financement aux PME. À cette occasion, le Directeur Général du CRI Fès-Meknès a rappelé que le financement peut constituer à la fois un frein et un levier de développement des entreprises qui fait partie des 4F de l'entrepreneuriat (financement, foncier, formalités administratives et fiscalité). Il a insisté sur l'importance de la diversification des modes de financement à travers l'IPO, qui constitue une alternative intéressante et accessible pour les PME de la Région.

Le CRI organise une journée de concertation avec les investisseurs



Dans l'optique de renforcer sa proximité avec l'écosystème entrepreneurial de la Région, le Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès a organisé la «Rencontre de concertation sur l'investissement», le vendredi 25 Mars 2022, au siège de la Wilaya de la Région.

Cette réunion a pour but de recueillir l'ensemble des besoins et des remarques des investisseurs, des porteurs de projets et des entrepreneurs relatifs à l'acte d'investir et de faire connaître l'offre de services du CRI. Elle a aussi été un moment d'échange et de partage, s'inscrivant pleinement dans la stratégie d'amélioration continue des services du CRI et sa politique de proximité, visant le renforcement des liens avec les investisseurs ainsi que l'amélioration du climat des affaires.

LOGISMED 2022 : Les CRI à l'honneur



Le Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès a participé, au côté d'autres CRI, à la 9^{ème} édition Salon LOGISMED les 14-15-16 juin à Casablanca sous le thème «La digitalisation, une simple évolution ou une nécessaire révolution dans un monde VUCA». Le CRI a participé en tant qu'exposant au «Village Investissement et Territoires», dédié aux différents CRI du Royaume afin de faire découvrir les offres territoriales en termes d'incitations à l'investissement, les opportunités d'affaires au niveau régional, ainsi que l'offre de services proposée par les CRI 2.0. Lors de la troisième journée, le CRI a également eu le plaisir de coanimer la table ronde sur le thème : «Le foncier logistique, un enjeu pour le développement et la connectivité des territoires».

Madaëf Eco6 : station de la 6^{ème} édition à Fès



Dans le cadre de la station de Fès de la 6^{ème} édition du programme Madaëf eco 6, le jury, à leur tête les représentants du programme ainsi que le CRI Fès-Meknès, a pu procéder à l'évaluation des 16 candidatures retenues pour la phase finale. Après délibérations, le jury a retenu 10 projets, en lien avec les 6 univers de l'édition, à savoir la valorisation du patrimoine historique, les animations et loisirs, les services aux unités hôtelières et golfs, la valorisation de l'artisanat, du terroir et des arts culinaires, les événements corporate ainsi que la valorisation de l'arrière-pays. Les projets lauréats de l'édition Fès du programme sont : «Yto», «Barok», «Ahmed Bennani Studio», «Stone Art», «Coopérative Riham», «Betamiel», «Pogo», «Yalla Bike», «Bio et Bois» et «Fez'teaVal».

Le CRI lance le film promotionnel de la Région en 3 langues



«Invest in Fez-Meknes», c'est le nom du nouveau film promotionnel lancé par le CRI Fès-Meknès.

Le but de ce nouvel outil promotionnel, qui s'inscrit dans le cadre de la nouvelle stratégie de promotion territoriale du CRI, est d'inciter les porteurs de projets, à l'échelle nationale et internationale, à investir dans la Région. Disponible en trois langues (arabe, français et anglais), le film promotionnel met en exergue les atouts, potentialités et avantages compétitifs de la Région, lesquels en font un pôle particulièrement attractif pour les investissements. Une conférence de presse a été organisée pour la présentation de ce nouveau film et pour annoncer le début officiel de la campagne de promotion de la Région sur la scène nationale et internationale. Disponible sur sa chaîne YouTube, ce dispositif promotionnel inédit s'ajoute à la panoplie des outils de promotion territoriale élaborés par le CRI, notamment le nouveau portail www.fesmeknesinvest.ma, disponible désormais en trois langues également (arabe, français et anglais).

Le CRI participe à la 10^{ème} édition des Inwi Days



Le CRI Fès-Meknès a participé à la table ronde autour de la thématique : «Comment le développement du e-commerce contribue-t-il à l'essor de l'entrepreneuriat et de l'emploi ?» aux côtés du Directeur Général de l'ANAPEC et du Directeur Organisation de l'OFPPPT. Cette rencontre qui s'est tenue dans le cadre de la 10^{ème} édition des INWI Days, les 24 et 25 mars à Casablanca, a connu la participation de panélistes et d'experts de renommée internationale. Cet événement, qui a regroupé l'écosystème digital marocain a été une occasion pour réunir les talents marocains de la création et de l'innovation digitale, de leur permettre de découvrir les tendances mondiales en la matière et de sortir avec des projets réalisables à court et à moyen terme avec un modèle économique viable.

Un Nouveau Modèle Universitaire pour la Région



Le 1^{er} avril, Fès a abrité la 6^{ème} étape des assises régionales du Plan d'Accélération de la Transformation de l'Écosystème d'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation à l'horizon 2030. Les présentations ont porté sur les grands axes et les recommandations des acteurs de la Région, notamment l'adoption d'une formation adaptée aux besoins des acteurs productifs, la préparation d'une immersion en milieu professionnel, la mise en place d'un cadre de recherche scientifique aligné sur les thématiques prioritaires de développement économique, ainsi que la promotion de la recherche doctorale en entreprise et la dynamisation de l'écosystème d'innovation régional. En marge de cette rencontre, le CRI a conclu un partenariat avec les 5 grandes Universités de la Région, visant notamment la mise en place d'espaces d'incubation et d'accompagnement des jeunes étudiants.

Le CRI Fès-Meknès renforce l'offre d'accompagnement du PIAFE



Le CRI Fès-Meknès a signé une convention de partenariat avec la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE), le 17 juin 2022. Cette dernière a pour objet la mise en place d'une offre complémentaire d'accompagnement et de formation des porteurs de projet souhaitant bénéficier d'un financement bancaire de leurs projets dans le cadre du Programme Intégré d'Appui et de Financement des Entreprises (PIAFE). Cette nouvelle offre s'ajoute aux dispositifs d'accompagnement déjà déployés à l'instar des programmes AFWAJ et Sayidati Al Mokawila au niveau de la région de Fès-Meknès.

Le CRI s'allie à la SMIT pour booster l'investissement touristique

Il a été procédé, le 03 mars 2022, à la signature d'une convention de partenariat relative au Programme d'impulsion de l'investissement touristique au niveau de la Région, en présence notamment de Madame la Ministre du Tourisme, de l'Artisanat, et de l'Economie Sociale et Solidaire, Mme Fatim Zahra Ammor, M. le Wali de la Région de Fès-Meknès, M. Imad Barrakad, DG de la SMIT, M. Yassine Tazi, DG du CRI Fès-Meknès, M. le Directeur Général de la SMIT et M. le Directeur Général du CRI Fès-Meknès. Cette convention a pour objectif la mutualisation des efforts des différentes parties afin d'attirer un investissement touristique de qualité, d'agir comme un levier de développement régional afin de créer un produit touristique en phase avec la



De gauche à droite : Mme Fatim Zahra Ammor, Ministre du Tourisme, M. Essaid Zniber, Wali de la Région, M. Imad Barrakad, DG de la SMIT, M. Yassine Tazi, DG du CRI Fès-Meknès.

demande, et de relever le défi de la durabilité des investissements touristiques au niveau de la Région. Ce partenariat permettra au CRI Fès-Meknès et à la SMIT de collaborer en vue de décliner et mettre en œuvre la stratégie touristique régionale de développement, de promotion, d'encouragement et d'incitation à l'investissement. Elle permettra,

également, d'aboutir à l'élaboration d'une feuille de route définissant les orientations du schéma de développement territorial de l'investissement touristique, ainsi que des mécanismes et partenariats à mettre en place. Ce partenariat porte sur plusieurs axes de coopération, dont la réalisation d'une banque de projets touristiques relative aux opportunités d'investissement dans la région, l'assistance technique des investisseurs pour la conception et la réalisation de leurs projets d'investissement touristiques et ce, afin d'encourager la création de nouveaux acteurs de référence au niveau de l'ensemble des provinces, ou encore la réalisation d'analyses régionales de veille économique.

Le CRI et Finéa aux côtés des TPME pour l'accès à la commande publique



M. Yassine Tazi, DG du CRI Fès-Meknès, M. Mohammed Belmaachi, Directeur Général de Finéa.

Le CRI Fès-Meknès et Finéa (filiale du Groupe CDG), ont procédé le 19 avril 2022, à la signature d'une convention de partenariat en faveur des TPME, en vue de promouvoir l'entrepreneuriat et l'investissement au niveau de la Région de Fès-Meknès. Cette convention prévoit plusieurs domaines de partenariat, notamment la contribution aux efforts de développement de la Région et à la promotion de l'entrepreneuriat et l'investissement ainsi que l'accompagnement des TPME pour accéder à la commande publique et bénéficier des solutions de financement pour son exécution et faciliter l'accès à l'information juridique.

La CGEM, le CRI et AWB s'allient pour la promotion de l'entrepreneuriat



De gauche à droite : M. Benyahya Aziz, Directeur Marché PME/GE AWB, M. Yassine Tazi, DG du CRI, M. Khalid El Khalifi, Directeur Exécutif AWB Fès-Meknès, M. Hamza Ben Abdallah, Vice-Président CGEM Fès-Meknès.

Dans le cadre de l'étoffement de son offre d'accompagnement des TPME de la Région, le CRI Fès-Meknès a signé, le 19 mai 2022, une convention de partenariat avec Attijariwafa Bank (AWB) et la CGEM Fès-Meknès pour la promotion de l'investissement et de l'entrepreneuriat dans la Région, l'accompagnement non financier des entrepreneurs et l'inclusion financière des jeunes. Les axes de cette convention tripartite portent sur la formation et le conseil des porteurs de projets et des TPME à travers le Centre Dar Al Moukawil, et la mise en relation à travers des plateformes d'échange et de networking.

TAZA À L'HONNEUR

Instituée le 13 octobre 1956, Taza est considérée parmi les plus anciennes Provinces du Royaume, qui s'étend sur une superficie globale de 7.098,5 km². De par sa situation géographique stratégique privilégiée en tant que carrefour entre l'Ouest, l'Oriental, le Rif et le Moyen Atlas, et sa diversité ethnique et culturelle, la province de Taza contribue grandement à l'enrichissement culturel et au développement socio-économique du pays. Cette province, dispose d'importantes potentialités économiques, valorisées par les grands chantiers, tels que l'autoroute Fès-Oujda,



la voie express Taza-Al Hoceima, la voie ferrée, le parc éolien de Taza, etc. qui ont impacté positivement le potentiel d'attractivité et de compétitivité économique de son territoire. L'agriculture, principal secteur d'activité et premier pourvoyeur d'emplois, offre plusieurs opportunités d'investissement et de création d'entreprises agro-industrielles. La Province dispose d'importantes potentialités touristiques qui en font un pôle d'éco-tourisme et d'artisanat, compte tenu de la diversité et la richesse de ses produits à fort contenu culturel et artistique.

PROFIL DE LA PROVINCE

MONOGRAPHIE



8 annexes administratives, 8 Pachaliks, 20 caïdats et 38 Collectivités Territoriales dont 4 à caractère urbain (39,4% de population urbaine)
107 408 ménages, 528 419 habitants : soit 12,5% de la population de la Région
7 101 Km² de superficie (le domaine forestier couvre +30% de la superficie territoriale)

EMPLOI

Taux d'activité : **43,3%**
Taux de chômage : **4,6%**

INFRASTRUCTURES

Réseau autoroutier : **72 km**
Réseau ferroviaire : Liaison (Oujda-Fès et Casablanca-Marrakech)
330 300 voyageurs/an
Routes nationales : **182 km** (RN6 et RN29)
Routes régionales : **269 km**
Routes provinciales : **495 km**

SECTEURS PHARES

- Agriculture et élevage
- Industrie et commerce
- Artisanat



FACTEURS PHARES D'ATTRACTIVITÉ

La Province recèle d'importantes potentialités naturelles susceptibles de lui permettre de devenir un pays d'accueil touristique (PAT) par excellence et de promouvoir le tourisme écologique et spéléologique. Parmi ces potentialités :



- Le Parc national de Tazekka (**1.900 m** d'altitude), se caractérise par sa forêt (qui couvre **80%** du parc) et offre un espace paradisiaque pour le développement du tourisme écologique (**128** espèces fauniques, **506** espèces floristiques).



- Des dizaines de cavernes recensées dans la Province constituent des atouts naturels pour le développement du tourisme d'exploration et d'aventures. Le célèbre gouffre de Friouato et la longue grotte de la rivière Châara avec respectivement **2.000** et **1.650 m** de progression sous terre demeurent sous valorisés sur le plan touristique.



- De nombreuses sources naturelles abondantes : Ain Hamra, Ras El Ma, Lac Tamsa, dayet Chiker, etc.



- Un savoir-faire artisanal ancestral et une production diversifiée (plus de 30 métiers).

PÔLE ACADEMIQUE ET DE FORMATION



501 établissements primaires (57 527 élèves)
28 établissements collégiaux (25 827 élèves)



21 établissements qualifiants (13 852 élèves)



Enseignement supérieur : 11 884 étudiants (cycle Licence) et **364 étudiants** (cycle Master) à la Faculté poly disciplinaire de Taza



Centre de formation des arts culinaires (60 lauréats qualifiés)



Institut Spécialisé de Technologie Appliquée
(601 techniciens, 1 256 techniciens spécialisés)



Institut de Technologie Appliquée (27 techniciens, 402 en qualification 352 en spécialisation, 420 en formation qualifiante)

Sources : HCP (2019), Recensement Général de la Population et de l'Habitat (2014), province de Taza.

GRANDS CHANTIERS DE DÉVELOPPEMENT

Projets structurants du Contrat-Programme État-Région 2020-2022

Objectifs du PDR

Amélioration de l'attractivité économique

Appui aux secteurs productifs et promotion de l'emploi

Préservation/valorisation des ressources, de l'environnement et du patrimoine

Réduction des déficits sociaux et des disparités territoriales

Nombre de projets identifiés



Soit un total de **24 projets** pour un budget total de **479 MDH**

Exemples de projets

Programme de désenclavement du monde rural (**56 MDH**) :

- ✓ Oulad Chrif : RP.5 416 sur 25 Km
- ✓ Tizi Ousli : RP.5 402 sur 27 Km

- ✓ Extension de la faculté poly disciplinaire de Taza (**56 MDH**)
- ✓ Mise à niveau de l'Institut de technologie appliquée (**8 MDH**)

- ✓ Promotion du tourisme (**10 MDH**)
- ✓ Programme de protection contre les inondations (Oued Amlil, Ghiyata) (**40 MDH**)

- ✓ Équipements sportifs (**44 MDH**)
- ✓ Hôpital de proximité de Tahla (**100 MDH**)
- ✓ Centres d'accueil sociaux (**4 MDH**)

AUTRES PROJETS STRUCTURANTS

PROJETS	ÉTAT D'AVANCEMENT	COÛT EN MDH	PARTENAIRES
<p>Projet d'aménagement du palais de la foire de Taza</p>		20,8	
<p>Mise à niveau de l'ancienne médina</p>		21	
<p>Gare ferroviaire Taza</p>		39	
<p>Parc éolien de Taza (150 mw)</p>		1 500	
<p>Programme de réduction des disparités territoriales et sociales (2017 – 2023)</p>		1106	
<p>Cité universitaire</p>		73	
<p>Création de la STEP de Taza (dans le cadre du PNM)</p>		292,8	

Légende : Réalisé En cours Planifié

PRINCIPAL SECTEUR D'ACTIVITÉ ET 1^{ER} POURVOYEUR D'EMPLOIS

INDICATEURS CLÉS DU SECTEUR

465 378 ha

Superficie totale

294 845 ha

SAU (dont 5987 ha irriguées)

210 777 ha

Forêts (+30% de la superficie de la Province)

74%

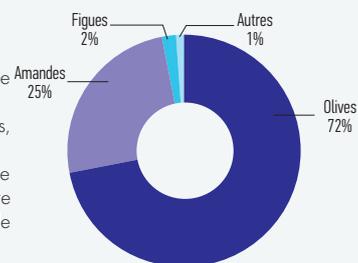
De la SAU (statut juridique du foncier en Melk)

75

Associations agricoles

PRODUCTION VÉGÉTALE

- La production annuelle moyenne d'olives de la Province est de **85 000 tonnes**, soit **8%** de la production moyenne nationale (culture de l'olivier : **96500 ha**) ;
- La Région compte **30** unités modernes de trituration d'olive dont **7** en système bi-phasique, **19** unités semi-modernes, **1000** maâsras traditionnelles et une unité de conservation des olives d'une capacité de **2000 tonnes/an**.
- Les filières développées au niveau de la Province de Taza dans le cadre du plan Maroc Vert, via le Fonds Agricole de Développement (FDA) et le MCA-Morocco : filière de production oléicole, filière de l'amandier, production de miel, filière laitière
- Les produits de terroir phares de la Région : **amandes** : production annuelle supérieure à **1000 tonnes**, **miel** : production annuelle entre **50 et 80 tonnes**, **figues** : production annuelle **1 600 tonnes**, dont **170** séchées.



PRODUCTION ANIMALE



Nbre d'unités :

120 unités de poulets de chair
1 unité de dinde
2 unités de poules pondeuses



Cheptel

586 230 têtes de bétail d'élevage
70,87% d'ovins (**415 455** têtes)



Production viandes rouges

4500 T/an



Production viandes aviaires
750 T/an



Production laitière
15 millions de litres/an



Production de Miel
80 T/an

FORÊTS



Superficie
210 777 ha



Diversité floristique

- Plantes aromatiques et médicinales,
- Plantes mellifères (romarin, thym, lavande, arbusier, etc).
- Chêne vert : **92 642 ha**
- Chêne Zéen : **763 ha**
- Chêne liège : **11 737 ha**
- Pin maritime : **3 518 ha**
- Essences secondaires : **10 849 ha**

ZOOM : PROJET DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE INTÉGRÉ DES FILIÈRES EN ZONES DE MONTAGNE DU PRÉ RIF - TAZA «PRODER»

Objectif	Réduire la pauvreté et vulnérabilité dans les zones de montagnes du Pré Rif de la province de Taza (2020-2026)
Localisation	Aknoul & Tainaste (15 Commune Territoriales/ 116 200 ha)
Composantes	<ol style="list-style-type: none"> Développement de l'arboriculture fruitière et de l'apiculture résilientes au changement climatique : 29,8 M € Valorisation et commercialisation des productions : 33,8 M € UGP & Suivi et Évaluation : 6,2 M €
Cibles	56 000 Bénéficiaires directs (soit 11 200 ménages) <ol style="list-style-type: none"> Agriculteurs/trices ayant de petites exploitations inférieures à 5 ha en pluvial Femmes, les ruraux sans terres (hommes et femmes), et les jeunes au chômage Coopératives apicoles disposées à intégrer des femmes et des jeunes sans emploi
Coût	82,6 millions €

TAZA... «LE COULOIR VERS L'HISTOIRE»

INDICATEURS CLÉS DU SECTEUR (2021)

8 827

Arrivées
+55% vs 2020

15 302

Nuitées
+76% vs 2020

23

Établissements
d'Hébergement Touristiques
dont
20 classés (EHTC)

686

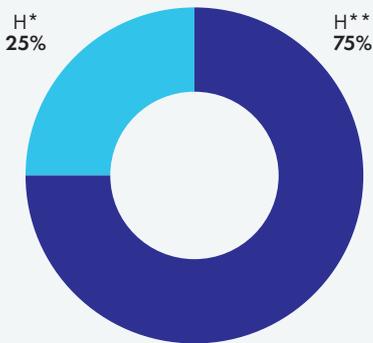
Lits classés
(dont **507** hôteliers
et **115** en gîtes
et en fermes d'hôtes)

6

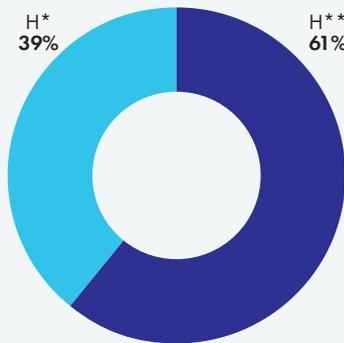
Projets planifiés
dont 5 en cours
de réalisation ou d'étude
(**370** lits, **123** MDH)

FRÉQUENTATION TOURISTIQUE

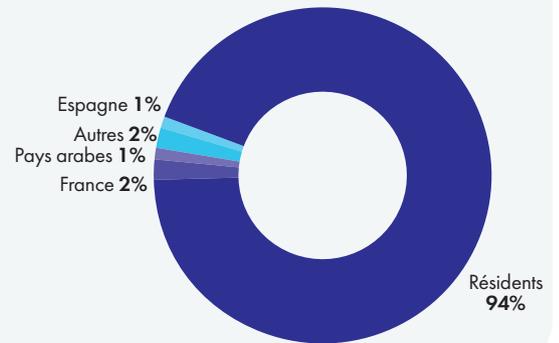
Répartition des arrivées par catégorie d'hôtels (2021)



Répartition des nuitées par catégorie d'hôtels (2021)



Répartition des nuitées par marché émetteur (2021)



FACTEURS PHARES D'ATTRACTIVITÉ



Destination touristique prometteuse et authentique offrant des expériences riches et diversifiées.



Sites historiques et culturels : Jamaâ El Kebir, Tour Sarazine, les remparts de Bab Jamaâ, la médina de Taza, le Bastion Saâdien, Douar Sidi Majbeur.



Sites naturels :

Parc Tazekka : s'étend sur **13 000 ha**, avec un circuit touristique d'une longueur totale de **76 km** ; Plus de **320** grottes, plusieurs cascades, cours d'eau, gorges, lacs et divers paysages naturels ;

Grotte Friouato : grotte naturelle unique qui fait la particularité du parc national du Tazekka ; Le gouffre de Friouato s'enfonce à **180 m** de profondeur ; Un escalier descend jusqu'à un véritable palais souterrain. Une merveille naturelle de renom et très visitée par les spéléologues.

Réserve importante de gibiers : sanglier, cerf, lièvre, lapin, perdrix.

Cours d'eau : les lacs et la proximité du barrage Bab Louta constituent un facteur d'attractivité pour la pêche de plaisance et sportive.

INFRASTRUCTURE TOURISTIQUE

6
Hôtels**



391 lits

2
Hôtels*



115 lits

2
Fermes d'hôtes



19 lits

8
Gîtes
(2^{ème} catégorie)



96 lits

2
Auberges
(Classées)



64 lits

1
Restaurant
(2 fourchettes)



300 couverts

5
Agences de voyages



(dont 4 agences mères)

UN SAVOIR-FAIRE UNIQUE ET UNE PRODUCTION DIVERSIFIÉE

INDICATEURS CLÉS DU SECTEUR (2021)

10 355

Artisans

839

Valeur exportée
en MDH

39

Locaux
(village d'artisans)

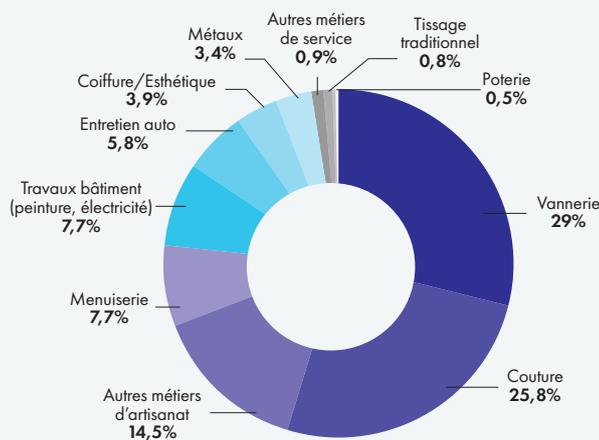
15

Unités de production
labélisées

90

Coopératives
artisanales

Répartition des 10 355 artisans par filière



Répartition des effectifs de formation par apprentissage (2020-2021)



277
Apprentis



141
Lauréats

NOMBRE ET TYPE D'UNITÉS LABÉLISÉES

2 unités labélisées



Label national
d'artisanat

4 unités labélisées



Label régional
Fès-Meknès

5 unités labélisées



Marque de certification collective
«Vannerie de Taza»

4 unités labélisées



Marque de certification collective
«Tapis Bni Ouraine»

NOMBRE DE COOPÉRATIVES ARTISANALES

30



Couture

23



Vannerie

8



Travaux bâtiment
(peinture, électricité,
maçonnerie...)

5



Menuiserie

5



Tissage

3



Tapis

2



Coiffure

14



Autres

UN SECTEUR ÉMERGENT À FORT POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

INDICATEURS CLÉS DU SECTEUR (2019)

1 492

Chiffre d'affaires
(en MDH)

473

Valeur ajoutée
(en MDH)

65

Entreprises
industrielles

2 893

Emplois industriels
(dont 207 créés en 2019)

INDICATEURS ÉCONOMIQUES DES FILIÈRES PHARES

IMM

Composée essentiellement des ouvrages métalliques destinés au secteur de la construction, elle s'est développée grâce au secteur du BTP et l'habitat en milieu urbain.



126,5 (9%)

132,6 (9%)

15,6 (3%)

AGROALIMENTAIRE

Elle se concentre principalement sur trois filières : trituration – conserverie – minoterie ; développement de la trituration et la conserverie grâce à une production locale d'olives très importante.

635,4 (43%)

777,4 (50%)

204 (44%)

TEXTILE ET HABILLEMENT

Composée essentiellement de la confection et de l'habillement, (travail à façon) pour les donneurs d'ordre internationaux. Ce secteur s'est développé il y a une quarantaine d'années grâce à l'existence d'une main d'œuvre qualifiée, l'expérience et le savoir-faire.

442,5 (30%)

371 (24%)

115,7 (25%)



Chiffre d'affaires (MDH)

Production (MDH)

Valeur ajoutée (MDH)

INFRASTRUCTURE D'ACCUEIL

Zones industrielles : Les deux zones situées sur la route principale Taza - Aknoul s'étalent sur une superficie de plus de 30 ha et ont une vocation généraliste. Ces deux infrastructures d'accueil visent à encourager le déploiement d'activités industrielles en mettant à la disposition des industriels des lots équipés :

ZONE INDUSTRIELLE DE TAZA		
	1 ^{ère} tranche	2 ^{ème} tranche
Superficie et nombre de lots	12,45 ha (47 lots)	17,11 ha (211 lots)
Prix moyen	45 DH/M ²	109 DH/m ²
Taux de valorisation	100%	80,57%
Taux d'activité	64%	38,40%

Pépinière d'entreprise : Dans le cadre de la mise en œuvre du fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes, le Ministère d'Industrie et du Commerce a réalisé, en partenariat avec la commune de Taza, une pépinière d'entreprises afin de mettre à leur disposition des locaux professionnels dotés de réseaux d'équipements nécessaires pour la réalisation de leurs projets.

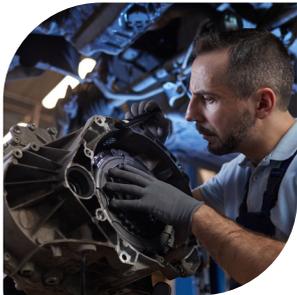
FICHE PÉPINIÈRE D'ENTREPRISE	
Nombre total de locaux	41
Nombre de locaux attribués	100%
Nombre de locaux opérationnels	36 (89%)
Nombre de locaux non opérationnels	5 (11%)
Activité dominante	Menuiserie de bois et construction métallique (Plus de 46% des locaux)

Source : Délégation Provinciale d'Industrie et du Commerce de Taza.



Nouveau Modèle de Développement

Les atouts de la Région pour le réussir



Le Maroc, sous la vision éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu Le glorifie, a entamé une mutation globale et inclusive. Dans cette optique, le pays a adopté un exercice d'introspection, afin de détecter les dysfonctionnements qui entravent son développement et de déceler les pistes d'amélioration qui accompagneront la nouvelle configuration de son développement. C'est dans ce sens que le Souverain a ordonné la constitution d'une Commission spéciale pour étudier et modeler cette nouvelle ligne directrice du développement.



Le présent dossier vise à décrypter les contours de ce Nouveau Modèle de Développement (NDM), qui a été couronné par l'édition d'un rapport, présenté le 25 mai 2021 devant Sa Majesté, par M. Chakib Benmoussa, en sa qualité de Président de ladite Commission.

À l'instar de toutes les forces vives du pays, la région de Fès-Meknès s'est engagée dans l'adoption des recommandations du NMD. Ce dossier présentera également les atouts de la Région afin de faire face aux défis pour arriver à une relance durable et inclusive, telle que formulée dans ce rapport, et réussir les challenges du Nouveau Modèle de Développement.



Caractéristiques du NMD

AMBITIONS ET OBJECTIFS



Le rapport général de la Commission Spéciale pour le Modèle de Développement (CSMD) vise qu'à l'horizon 2035 le Maroc soit reconnu comme un pays démocratique : «*En 2035, le Maroc est un pays démocratique, où toutes et tous sont en pleine capacité de prendre en main leur devenir et de libérer leur potentiel, de vivre en dignité au sein d'une société ouverte, diverse, juste et équitable. C'est un pays créateur de valeur, qui fructifie ses potentialités de manière durable, partagée et responsable. Capitalisant sur ses progrès significatifs à l'échelle nationale, le Maroc s'érige en puissance régionale exemplaire, à l'avant-garde des grands défis qui interpellent le monde.*». Ledit rapport de 167 pages donnera lieu à un pacte national pour le développement, proposition inédite au Maroc et validée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'assiste. L'objectif est d'ancrer le Nouveau Modèle de Développement



entre la vision de développement et les politiques publiques annoncées et la faible convergence horizontale entre ces politiques. La deuxième consiste en la lenteur de la transformation structurelle de l'économie (coûts élevés des facteurs de production, manque de compétitivité). Le troisième frein réside en la capacité limitée du secteur public à concevoir et à mettre en œuvre des services publics accessibles et de qualité dans les domaines essentiels à la vie quotidienne et au bien-être des citoyens. Enfin, le sentiment d'insécurité judiciaire et d'imprévisibilité limitant les

initiatives, à cause d'une justice qui souffre d'un manque de confiance dû aux «zones grises» subsistant dans de nombreuses lois. Le NMD s'est concentré sur quatre axes stratégiques, à savoir transformer l'économie, garantir la souveraineté de l'agriculture, dynamiser le tourisme, et renforcer et améliorer l'offre d'éducation et de santé.

«Le Nouveau Modèle de Développement, libérer les énergies et restaurer la confiance pour accélérer la marche vers le progrès et la prospérité pour tous».

comme référentiel commun des acteurs et engager les différentes parties. Autrement dit, le pacte serait l'outil d'un renouvellement des rapports de l'État avec les acteurs du développement (partis politiques, institutions constitutionnelles, secteur privé, partenaires sociaux, territoires et tiers secteurs), renouvellement dont les maîtres mots sont : responsabilisation, subsidiarité, partenariat, durabilité et inclusion. Le rapport de la CSMD s'articule autour de trois grandes parties. La première, celle du diagnostic, consiste à identifier les causes de défaillance du modèle de développement en vigueur en inventoriant les acquis, les faiblesses et les pistes potentielles d'amélioration. Quatre grandes problématiques ont émergé de cette phase, à savoir, tout d'abord, le manque de cohérence verticale

Le rapport permettrait de se «positionner sur des domaines d'avenir tout en préservant et valorisant ses ressources naturelles», c'est un appel général à la mobilisation, prêchant une nouvelle forme d'organisation et un nouveau mode de gouvernance rénové. L'analyse prévoit une mise en œuvre des actions et des objectifs de développement à l'horizon 2035. Une place non négligeable a été accordée aux Marocains du Monde (MDM) dans ce rapport. Ils constituent un «*atout précieux dans le processus de développement du pays*», et font d'ailleurs l'objet d'une section à part dans le compte rendu. Les MDM figurent parmi les cinq leviers du changement nécessaires pour l'amorçage du NMD que sont : la prospérité, l'automatisation, l'inclusion, la durabilité et le leadership régional.

AXES DE TRANSFORMATION

La CSMD a proposé une série d'indicateurs destinés à mesurer l'impact final sur le développement du pays. Ils démontrent aux acteurs responsables de la mise en œuvre, que les résultats sont nécessaires, tout en conservant une certaine flexibilité sur les solutions et mesures appropriées pour atteindre ces résultats. La publication de ces indicateurs vise à construire une culture de confiance et de transparence dans l'action publique, ainsi qu'une culture de la performance et des résultats. Bien que les valeurs des indicateurs soient ciblées pour 2035, elles sont susceptibles de changer en fonction des recherches en cours au Maroc et à l'international. Actuellement à la 121^e place* sur 189, l'objectif du Maroc est de pouvoir entrer dans la première moitié du classement mondial en termes de développement, voire dans le premier tiers. Pour atteindre cet objectif ainsi que les ambitions et les objectifs fondamentaux du NMD, la CSMD a proposé quatre principaux axes de transformation, à savoir l'économie diversifiée, le capital humain renforcé, l'inclusion de tous et la durabilité des territoires :

Renforcer le capital humain

Premièrement, la CSMD préconise de renforcer le capital humain «pour donner à tous les citoyens les capacités de prendre en main leur avenir, de réaliser leur potentiel en toute autonomie, et de participer au développement du pays et à son intégration dans l'économie du savoir et de l'immatériel, portées par les compétences». Il s'agira ainsi d'assurer une éducation de qualité pour tous, un système d'enseignement universitaire, de formation professionnelle et de recherche axé sur la performance et porté par une gouvernance autonome et responsabilisante, et ériger des services de santé de qualité et la protection sanitaire comme droits fondamentaux des citoyens.

Donner plus de place aux Territoires

Deuxièmement, les territoires sont un axe important de la transformation établi par la CSMD. «De réceptacle final de politiques conçues au niveau central, les territoires doivent devenir le lieu d'élaboration, d'ancrage et de portage des politiques publiques», note le rapport. Cet axe de transformation devra passer par l'émergence d'un «Maroc des Régions» prospère et dynamique, la réorganisation innovante des échelons territoriaux, l'aménagement intégré des territoires, la garantie d'un foncier disponible, adapté et compétitif, l'amélioration de l'habitat, du cadre de vie, de la connectivité et de la mobilité, la préservation des ressources naturelles, le renforcement de la résilience des territoires au changement climatique, et enfin la préservation des ressources en eau.

Diversifier l'économie dans un climat favorable

Troisièmement, le Maroc doit aller vers une économie productive et diversifiée, créatrice de valeur et d'emplois de qualité. L'économie doit ainsi évoluer d'une économie à faible valeur ajoutée et à basse productivité, avec des niches rentières et protégées, à une économie diversifiée et compétitive, portée par un tissu dense d'entreprises innovantes et résilientes. Cela devra passer par différents choix stratégiques, à savoir la sécurisation de l'initiative entrepreneuriale,

l'orientation des acteurs économiques vers les activités productives, la mise en place d'un cadre macroéconomique au service de la croissance et l'émergence de l'économie sociale comme secteur économique à part entière.

Inclure tous les Marocains

Enfin, la CSMD prône une transformation par l'inclusion et la solidarité. Objectif : la participation de tous les Marocains à la dynamique nationale de développement. «Toutes les populations (...) doivent être incluses dans l'effort collectif, principalement à travers la participation et l'accès égal aux opportunités économiques, à travers la protection sociale, et à travers l'ouverture et l'acceptation de la diversité de la société marocaine». Pour ce faire, le Maroc devra autonomiser davantage les femmes et assurer l'égalité de genre et la participation, favoriser l'inclusion et l'épanouissement des jeunes en multipliant les opportunités et voies de participation, mobiliser la diversité culturelle comme levier d'ouverture, de dialogue et de cohésion, et assurer un socle de protection sociale qui «renforce la résilience et l'inclusion, et matérialise la solidarité entre citoyens».

ÉCONOMIE	2019 ou dernier disponible	Cible 2035
PIB par habitant (en dollar ppa) Hypothèse croissance moyenne annuelle > 6%	7826	16000
Indice de participation aux chaînes de valeur mondiales (2 sous-indicateurs, amont et aval)	43%	60%
Valeur ajoutée industrielle de moyenne ou haute technologie	28%	50%
CAPITAL HUMAIN		
Indice de Capital Humain	0,5	0,75
Densité de personnel soignant pour 1000 habitants (ODD)	1,65	4,5
Élèves maîtrisant les bases de la lecture, les mathématiques et les sciences à l'âge de 15 ans	27%	75%
INCLUSION		
Taux d'activité des femmes	22%	45%
Part de l'emploi formel dans l'emploi total	41%	80%
Indice de Gini	0.395	0.350
DURABILITÉ		
Part de l'eau dessalée et des eaux usées épurées dans la consommation totale d'eau (2 sous-indicateurs, dessalée et épurée)	0%	15%
Indice de développement local multidimensionnel (IDLDM)	0,7 (moyenne nationale 2014)	0.85
Part du renouvelable dans la consommation totale d'énergie	11%	40%
GOVERNANCE ET ADMINISTRATION		
Indice d'efficacité gouvernementale	-0.12	1
Online Services Index (OSI)	0.52	0.9
Taux de satisfaction des citoyens vis-à-vis des services publics	-	80%

*Classement établi par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), 2019.

Source : Rapport Général - CSMD - Avril 2021, HCP, OCDE, ONUDI, WB, MS, ONDH, UNGS

Leviers du développement économique

FINANCEMENT DU NMD



La transformation structurelle prônée par le NMD nécessite des capacités technologiques, d'importants moyens humains et financiers, notamment dans la phase de démarrage. S'agissant du financement, le Président de la CSMD a précisé que ces projets nécessiteraient un financement public supplémentaire en phase de démarrage (2022-2025) de l'ordre de 4% du PIB par an, et de 10% en vitesse de croisière d'ici 2030. Seuls quelques-uns des objectifs de développement ont été pris en compte, notamment ceux liés au capital humain et aux projets d'inclusion (éducation, enseignement supérieur, santé, protection sociale, jeunesse), qui nécessitent des dépenses publiques récurrentes importantes. D'autre part, les projets phares du NMD, tels que les cinq axes retenus, les réformes structurelles d'accompagnement (eau, énergie, transport et logistique, digitalisation, etc.), la transformation productive de l'économie, à partir de 2022, le développement des écosystèmes territoriaux (projets territoriaux, fonds de soutien, centres de recherche et de formation, etc.) doivent être favorisés pour faciliter la création de valeur et d'emplois.

Les chantiers principaux, de par leur portée transformationnelle, favoriseraient la transition vers un nouveau palier de croissance annuelle du PIB pouvant atteindre 6% en moyenne à partir de 2025 et 7% à partir de 2030. Il s'agit aussi de la résorption des inégalités hommes-femmes, principalement en matière d'accès à l'emploi, qui générerait un supplément annuel de croissance du PIB de 0,2% à 1,95%.

La stratégie de financement du NMD se concentre sur sa phase de démarrage, impulsée par l'État, dans le but de pousser les financements du secteur privé. «Il faut augmenter les ressources de l'État à travers le recours à la fiscalité, sans augmenter les impôts, et la diversification du financement par le biais du secteur privé. Nous avons besoin d'un secteur privé fort», a déclaré

M. Chakib Benmoussa. La stratégie suppose qu'un démarrage réussi entraînera une dynamique positive qui permettra au NMD de s'autofinancer en partie tout en contribuant à augmenter les ressources. Cette stratégie s'articule en cinq leviers faisant appel au financement public et privé, afin d'amorcer les grands chantiers du NMD de manière simultanée :

- ❑ Une politique budgétaire avec les réallocations nécessaires au financement des projets de transformation ;
- ❑ Une politique budgétaire flexible, qui s'inscrit dans la dynamique moyen-long-termiste ;
- ❑ Une politique fiscale plus efficace, à même de permettre la mobilisation de ressources supplémentaires, dont le potentiel est estimé entre 2 et 3% du PIB ;
- ❑ Une amorce rapide de la transformation structurelle de l'économie, à même de générer des ressources à moyen-terme permettant la soutenabilité du modèle. Celle-ci faisant appel à un rôle accru des établissements et des entreprises publiques et du secteur privé national et international ;
- ❑ Des conditions propices pour l'accroissement de l'investissement privé national et international, à travers un cadre d'investissement attractif. Aussi, la diversification des mécanismes et des systèmes de financement au service de la transformation économique.

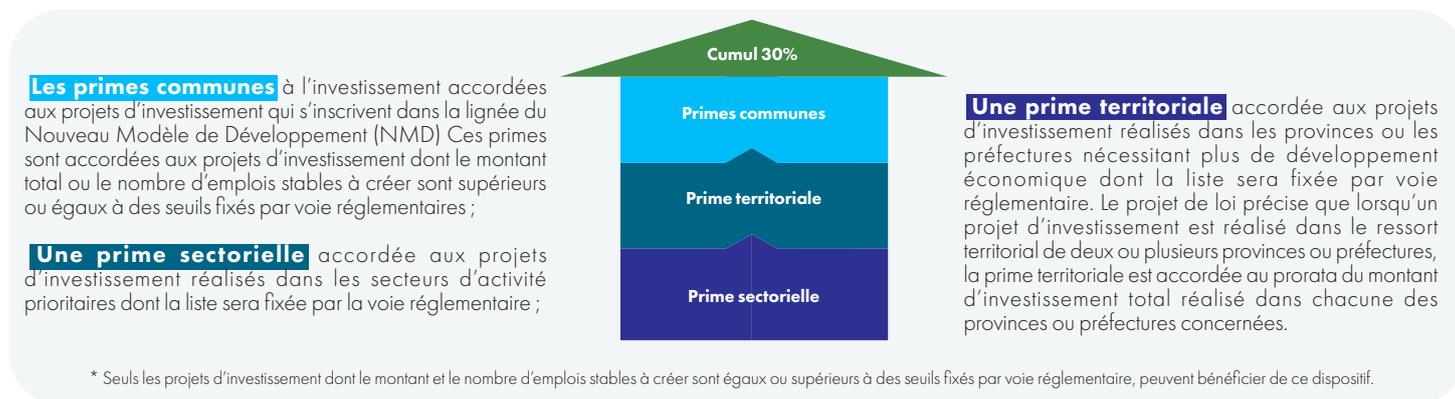
La nouvelle Charte de l'investissement présentée devant Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'assiste, dans le cadre du conseil des Ministres tenu le 13 juillet 2022, traduit l'ambition du NMD de porter la part de l'investissement privé aux deux tiers de l'investissement total à l'horizon 2035 afin de faire du privé le moteur de l'investissement, comme recommandé par la CSMD.

Focus : Rôle de la nouvelle charte d'investissement dans la promotion des investissements privés

Le Conseil des ministres présidé, mercredi 13 juillet à Rabat par Sa Majesté, le Roi Mohammed VI, Que Dieu Le glorifie, a adopté le projet de loi-cadre N° 03-22 formant charte d'investissement, une réforme qui s'inscrit dans le sillage des réformes structurantes initiées sous la conduite éclairée de Sa Majesté, visant à renforcer la politique de l'État en matière d'impulsion économique et de promotion des investissements, notamment à travers la création d'emplois stables, la réduction des disparités entre les Provinces et les Préfectures du Royaume en matière d'attraction des investissements, l'orientation de l'investissement vers les secteurs d'activité prioritaires et les métiers d'avenir, le renforcement de l'attractivité du Royaume en vue de l'ériger en hub continental et international pour les IDE, l'encouragement des exportations et du développement des entreprises marocaines à l'international, l'incitation à la substitution des importations par la production locale, l'amélioration de l'environnement des affaires ainsi que la facilitation de l'acte d'investir et l'accroissement de la part de l'investissement privé, national et international des investissements réalisés. C'est dans ce contexte que cette nouvelle loi-cadre reposera sur 4 nouveaux dispositifs de soutien à l'investissement :



Le dispositif principal* comprend 3 primes à l'investissement à savoir :



Le dispositif dédié aux projets d'investissement à caractère stratégique :

Le dispositif dédié aux projets d'investissement à caractère stratégique aura pour objectif la mise en place d'avantages spécifiques négociés pour les projets qui revêtent un caractère stratégique. Un projet d'investissement peut être qualifié de stratégique, lorsqu'il remplit les critères fixés par voie réglementaire, sachant que les projets réalisés dans le domaine de l'industrie de la défense le sont d'office.

Il est à noter que ce dispositif n'est pas cumulable avec le dispositif de soutien principal et que tout investisseur désirant bénéficier d'un des deux dispositifs doit conclure avec l'État une convention d'investissement qui définit, en particulier, les engagements réciproques de l'État et de l'investisseur.

Le dispositif destiné à encourager le développement des entreprises marocaines à l'international aura pour objectif la mise en place d'un nouveau dispositif de soutien spécifique destiné à encourager le développement des entreprises marocaines à l'international et dont les modalités de mise en œuvre sont fixées par voie réglementaire.

Le dispositif destiné au TPME aura pour objectifs :

- La mise en place d'un dispositif de soutien et de garantie destiné à faciliter l'accès des très petites, petites et moyennes entreprises au financement ;
- L'adoption de nouvelles mesures en faveur de ces entreprises en matière d'accès à la commande publique, de renforcement des capacités productives, de formation et d'accompagnement ;
- La mise en place d'un dispositif de soutien spécifique destiné aux TPME dont les modalités de mise en œuvre sont fixées, selon le cas, par voie législative.

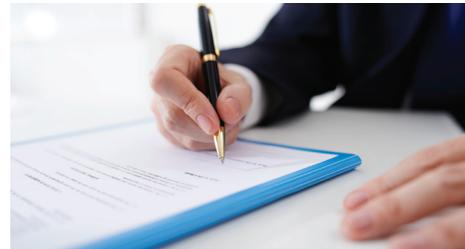
AUTRES LEVIERS DU DÉVELOPPEMENT

Les partenariats Public-Privé (PPP) : quels avantages pour la relance ?

Les infrastructures jouent un rôle déterminant dans la croissance économique du Maroc. Leur développement permet de remplir les missions de prestations de services d'utilité publique (transport, énergie, santé, éducation, et autres), entraînant un essor socio-économique direct à travers la création d'emplois, l'accès à l'eau potable, l'électrification rurale et indirectement par l'amélioration de la productivité des agents économiques, notamment par la réduction des coûts logistiques ou coûts énergétiques.

L'intérêt grandissant du Maroc pour les PPP et leur développement s'explique par les nombreux avantages qu'offre cet outil de financement :

- ☐ Renforcement des infrastructures économiques et sociales ainsi que la fourniture des services, sans peser sur les finances publiques ;
- ☐ Interlocuteur unique pour l'autorité publique ;
- ☐ Possibilité pour l'État de bénéficier de l'expertise, des capacités d'innovation et de financement du secteur privé pour réaliser des projets publics ;
- ☐ Création d'une dynamique économique et renforcement du lien entre l'État et le privé.



Les Marocains Du Monde : comment capitaliser sur la diaspora marocaine ?

Afin d'atteindre les rythmes de croissance économique ciblés par le NMD, qui se situe aux alentours de 6% annuellement, Le NMD souligne la place de choix que tiennent les Marocains du Monde (MDM), qui constitue une force et un atout précieux dans le processus de développement du pays. La Commission réitère dans ce sens l'importance de la mise en œuvre des dispositions constitutionnelles, pour une meilleure représentation de la diaspora, plus particulièrement à travers le renforcement du Conseil de la

communauté marocaine à l'étranger (CCME). Pour mobiliser davantage les compétences des MDM au service du développement du pays, la recommandation du NMD est de mettre en place des approches incitatives favorisant l'attrait des MDM aux profils hautement qualifiés opérant dans les secteurs de pointe. La spécificité des MDM, en tant que connecteurs du Maroc au reste du monde, constitue une grande chance à saisir. Par leur rôle de «pont» entre le marché national et les marchés internationaux, les MDM pourront aider à lever des capitaux, développer de nouveaux partenariats ou accéder à des compétences ou expertises absentes au Maroc.



L'appareil administratif : quel rôle dans ce changement ?

Une des conditions de la réussite de ce nouveau modèle est la capacité à porter ces chantiers par les différents acteurs (au niveau central et territorial). L'appareil administratif étant la cheville ouvrière de la mise en œuvre d'une partie importante de ces chantiers, il est donc essentiel que celui-ci soit performant, compétent et efficace. Pour parvenir à cet objectif, le rapport propose la mise sur pied d'un appareil administratif renouvelé, moderne, transparent et dévoué à l'intérêt général. En d'autres termes, une nouvelle génération d'administration, d'établissements et entreprises publiques orientés performance et résultats, soumis à la reddition des comptes. Le but étant d'avoir un appareil administratif non partisan, dont les prérogatives sont clairement délimitées (séparant le niveau stratégique, le niveau de régulation et le niveau opérationnel de mise

en œuvre et de suivi). L'autre défi auquel il faut accorder la plus haute importance, à travers des mécanismes de renforcement de l'attractivité de cet appareil, est l'identification et la sélection d'un vivier de compétences, de valorisation du leadership pour leur permettre de prendre des initiatives pour la résolution de problèmes complexes.

VERS UNE ÉCONOMIE PLUS CIRCULAIRE

Grâce au NMD, le Maroc peut accélérer sa croissance économique et créer des emplois, en particulier pour les jeunes, et rattraper son retard sur les pays développés en investissant dans son capital humain, en modernisant son économie et en améliorant les performances de ses institutions publiques. Cependant, pour tirer plein profit de ce développement, le Royaume devra faire face à un défi majeur, qui est celui de la transformation structurelle de production et de consommation en abandonnant le modèle traditionnel, pour adopter des pratiques telles que l'éco-conception, le recyclage, l'écologie industrielle ou l'économie de fonctionnalité.



MOT D'EXPERT

M. Ahmed Reda Chami

Président du Conseil Economique Social et Environnemental

“La contribution du CESE au NMD prône une transformation structurelle de l'économie inclusive et de l'informel, portée par l'entrepreneuriat et l'innovation”

Le CESE prône une stratégie nationale concernant l'économie circulaire, pouvez-vous nous en détailler les contours ?

Avant de détailler les contours de la stratégie de l'économie circulaire proposée, permettez-moi de préciser que dans cet avis, le CESE s'est focalisé sur deux domaines à fort potentiel pour le Maroc, à savoir le traitement et le recyclage des déchets ménagers (organiques) et la réutilisation des eaux usées et traitées. Le sujet de la valorisation des flux de déchets issus des filières industrielles n'a pas été traité dans le rapport mais pourrait faire l'objet d'un prochain avis. Ainsi, le CESE plaide pour l'adoption d'une stratégie nationale visant la transition vers une économie circulaire et propose les mesures suivantes :

- ❑ Elaborer une loi-cadre relative à l'économie circulaire et une loi-anti-gaspillage dans des domaines de développement économique ciblés, en réorientant les lois déjà existantes et en les améliorant de façon à évoluer d'une économie de fonctionnement linéaire à une économie circulaire.
- ❑ Créer une instance coordinatrice, au sein du département chargé de l'investissement, de la convergence et de l'évaluation des politiques publiques qui sera chargée de la coordination entre toutes les parties prenantes, en vue d'assurer une déclinaison de cette ambition de transition vers l'économie circulaire, selon une approche sectorielle puis territoriale.
- ❑ Accélérer la mise en place de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) et veiller à son application sur le terrain, en vue de permettre la mise en œuvre du principe du pollueur-payeur, le transfert du coût et la collecte physique aux producteurs et l'interdiction de certains polluants graves et la taxation d'autres polluants non recyclables (exemple du plastique) pour les rendre économiquement moins compétitifs et donc moins attractifs pour les producteurs.
- ❑ Conditionner l'appui de l'Etat aux territoires et aux secteurs par leurs actions en matière de circularité.

Au niveau de l'avis, vous spécifiez que la problématique des déchets devrait être érigée en priorité nationale et territoriale, pourriez-vous nous en dire plus ?

Les efforts déployés en matière de gestion des déchets ménagers au Maroc demeurent, à ce jour, assez limités et aboutissent encore à peu de résultats en termes de recyclage et de valorisation. Caractérisée par une multitude de programmes qui ont certes permis de réaliser des avancées, notamment en matière de nettoyage, la gestion des déchets ménagers reste marquée par une collecte en vrac et une absence du tri à la source, compliquant ainsi leur transformation, la rendant coûteuse et peu rentable pour le secteur privé. Nous nous retrouvons donc aujourd'hui avec des volumes considérables de déchets : En 2020 le gisement de déchets en a été estimé à plus de 7 millions de tonnes, avec une production moyenne annuelle de déchets ménagers en milieu urbain chiffrée à 5,5 millions de tonnes, soit un équivalent de 0,8 kg par jour et par individu en moyenne. Pour le milieu rural, les estimations se situent autour de 1,6 million de tonnes par an, soit l'équivalent moyen de 0,3 kg par jour et par individu. Les principales raisons de cette accumulation de déchets sont la linéarité du modèle économique, avec des processus de production, de transformation et de consommation, qui contribuent à un rejet de plus en plus de déchets, les processus industriels, résultants des matières transformées que la nature n'arrive pas à traiter : le plastique encombre les déchets ménagers. Actuellement, on le trouve partout, dans tous les milieux, jusqu'au fond des océans, avec des effets désastreux et le comportement des citoyen(e)s vis-à-vis des ressources/déchets, qui a pour origine une fausse perception du déchet, considéré comme détrit et non comme ressource. Cette perception, pousse les citoyen(e)s à domicile (en amont), à mélanger les déchets entre eux et avec l'eau. Un autre point

essentiel que je voudrais préciser est le fait que cette problématique touche sévèrement aussi bien le milieu urbain que rural. Dans les zones urbaines, les collectivités locales ne cessent de concentrer leurs efforts pour faire évoluer les procédures législatives et institutionnelles, les programmes et les projets techniques, en mobilisant davantage de ressources financières. Ces efforts ne se penchent pas encore suffisamment sur la fermeture des circuits. Dans les zones rurales, et avec des moyens financiers très limités, les collectivités locales semblent impuissantes devant l'évolution rapide et négative de la situation. Les espaces naturels ne profitent plus du degré élevé de circularité dont ils disposaient auparavant, à cause essentiellement du plastique et d'autres matériaux non biodégradables utilisés. Dans le passé, les matériaux utilisés dans ces zones étaient composés uniquement de matières naturelles qui, une fois jetés dans la nature, se décomposaient naturellement, représentant ainsi un cadre de vie sain et propre.

Vous précisez au niveau de l'avis que l'application des principes de l'économie circulaire à la gestion des eaux usées constitue une étape importante pour atténuer la crise hydrique que vit le Maroc. Selon vous, comment cela pourrait-il se faire ?

En général, la gestion des eaux usées est considérée comme un processus complexe et assez coûteux. Cependant, face à une demande en eau en expansion continue, les eaux usées sont de plus en plus reconnues en tant que source d'eau alternative fiable. Par conséquent, l'intégration des principes de l'économie circulaire permettrait justement de considérer les eaux usées et traitées, non comme un problème en quête de solution, mais plutôt comme une partie de la solution aux défis de raréfaction et de pollution de la ressource eau. Les stations d'épuration des eaux usées deviennent dès lors des centres de profit plutôt que des centres de coûts. Toutefois, et malgré les résultats significatifs obtenus en termes d'assainissement liquide, la réutilisation des eaux usées demeure encore limitée au Maroc. En 2020, la part des eaux usées épurées réutilisées dans le secteur industriel n'est que de 17% du total des eaux utilisées par ce secteur tandis qu'elles représentent 51% des eaux utilisées pour l'arrosage des espaces verts. Ce faible niveau de réutilisation est notamment attribué aux difficultés de financement dont souffre le secteur de l'assainissement, à la disponibilité du foncier ainsi qu'à l'absence d'une réglementation relative au devenir des boues résiduelles et de leur mise en décharge. Avec une disponibilité hydrique moyenne de 650m³ par habitant et une répartition inégale entre les régions, notre pays a aujourd'hui plus que jamais besoin d'optimiser ses ressources hydriques en procédant à leur réutilisation. C'est dans ce cadre que l'avis du CESE sur l'économie circulaire vise à orienter la transformation des eaux usées en ressources, notamment en révisant les choix stratégiques qui ont privilégié l'investissement dans la mobilisation (barrage et dessalement) au lieu de la réutilisation des eaux usées et leur stockage (eaux pluviales) et l'économie de l'eau, se fixant des objectifs nationaux et territoriaux en termes de réutilisation des eaux usées qui engageraient toutes les parties prenantes en levant les facteurs de blocages ne favorisant pas le recours à cette ressource. Cela nécessiterait notamment la mise en place d'un cadre réglementaire engageant les pollueurs et les populations

locales dans la réutilisation des eaux usées et traitées; de fixer des normes et des coûts de revient tenant compte de tout le cycle de l'eau rendant ainsi la réutilisation compétitive et inscrivant la réutilisation des eaux usées et traitées parmi les missions des futures Sociétés Régionales Multiservices (SRM) (traitement poussé, recherche de «réutilisateurs», etc.), avec l'obligation de la prévoir dans leur business-plan dès leur création.

La région de Fès-Meknès ambitionne d'être pionnière dans ce domaine. Vers quel modèle doit-elle se tourner pour réussir ce défi ?

Aujourd'hui, plusieurs initiatives émergent à l'échelle internationale, avec pour principale orientation «des villes ou villages propres» et un modèle de gestion basé sur les principes de l'économie circulaire. Une des recommandations de l'avis du CESE est de fixer aux territoires des objectifs engageants de réduction de la mise en décharge. Donc pour répondre précisément à votre question, la région Fès-Meknès pourrait devenir pionnière dans le domaine de la gestion et la valorisation des déchets ménagers, avec pour objectifs de les détourner au maximum des décharges et des incinérateurs, de les transformer en énergie et de les réintroduire dans l'économie. C'est un défi pour la région d'exprimer son engagement à recycler le maximum possible des déchets pour que des procédés comme le tri et le recyclage deviennent une démarche naturelle dans le quotidien des populations locales. Par ailleurs, il ne faudrait pas oublier le potentiel énergétique de la biomasse dont l'utilisation reste encore marginale et qu'il faudrait développer davantage. Permettez-moi enfin de vous rappeler d'autres recommandations, émanant de l'avis, et qui visent à garantir justement une telle transition :

- Intégrer dans les plans d'urbanisme et d'aménagement des territoires la mise en place d'espaces de traitement des déchets liquides et solides, avec des dimensions adaptées à chaque contexte ;
- Réviser les contrats de gestion actuels entre les collectivités locales, les SDL et les sociétés privées, en y intégrant la valorisation des déchets (au lieu de leur mise en dépôt, leur enfouissement ou leur incinération) ;
- Favoriser les partenariats publics-privés-secteurs associatifs pour une meilleure intégration des actions techniques, financières et socio-économiques, en développant des modèles capables d'intégrer les coopératives de trieurs et renforcer leur capacité à encadrer et accompagner la transition des travailleurs informels vers le formel, améliorant ainsi leur situation sanitaire, économique et sociale.
- Inciter les industriels marocains à se positionner dans les filières de tri et de recyclage, à travers l'exploitation des décharges ;
- S'assurer que les déchets sont traités dans des cycles économes en ressources et qui tiennent compte des normes de sécurité sanitaire au niveau du tri sélectif et des centres de recyclage.

Restons toutefois prudents en s'assurant de ne pas transposer des solutions développées à l'international qui pourraient s'avérer inadaptées et coûteuses pour le Maroc, concernant le traitement et la valorisation des déchets solides et liquides.

Offre territoriale de la Région

Il est clair que l'avenir et le devenir de la Région sont étroitement liés à la valorisation de ses véritables atouts dans la course à l'attractivité, à la compétitivité et à la concrétisation du processus de développement de ce territoire. Certes, le climat d'investissement est très favorable dans la région de Fès-Meknès, ceci grâce à ses multiples atouts stratégiques, notamment son positionnement géographique qui offre une connexion rapide avec l'ensemble des zones aéroportuaires et portuaires importantes du Royaume, son cadre de vie agréable avec une dimension multiculturelle fortement ancrée dans son ADN, son patrimoine culturel mondial unique, sa vision de développer à court et moyen/long terme (PDR, SRAT) afin de renforcer l'attractivité du territoire et booster la dynamique



impulsée, ses chantiers stratégiques lancés, ses richesses touristiques attrayantes et diversifiées, ainsi que la présence d'un écosystème industriel important, concentration de compétences en matière d'offshoring et d'innovation.

Tous ces atouts permettront de créer un effet de levier pour renforcer la compétitivité de la Région et attirer de l'investissement productif et lui offriront les opportunités nécessaires de construire les bases d'un modèle de développement socio-économique durable, attrayant et compétitif. L'atout majeur que possède la région de Fès-Meknès est son capital humain et son fort potentiel de développement des compétences allié à une ouverture vers les métiers mondiaux faisant de la Région le 1^{er} pôle universitaire au Maroc.

FONCIER COMPÉTITIF

Le foncier constitue indéniablement un mécanisme essentiel pour attirer les investissements productifs, créer des opportunités d'emplois et dynamiser la relance économique. L'ensemble des acteurs de l'écosystème entrepreneurial au sein de la région de Fès-Meknès ont conscience du rôle clé que joue l'offre foncière dans l'amélioration de l'attractivité du territoire. Partant de ce constat, tous les efforts ont été consentis pour mettre à niveau les infrastructures accompagnant les zones industrielles au niveau de la Région, en améliorant les accès, en mettant à niveau certaines zones industrielles et en créant de nouvelles zones industrielles, de services et logistiques, afin de répondre et d'accompagner la demande croissante durant ces dernières années. (cf. cartographie des zones industrielles, logistiques et de services phares de la Région P 34-35).

Parc Industriel Aïn Cheggag : projet salvateur pour l'industrie du cuir dans la Région



Fruit d'une volonté de mettre à niveau et de structurer l'industrie du cuir au niveau de la ville de Fès d'un côté, et de créer une zone généraliste pour accueillir de nouveaux projets d'investissement, de l'autre, les travaux du Parc industriel Aïn Cheggag, qui s'étale sur une superficie de 81 ha, touchent à leur fin. Pour accompagner la valorisation de la zone, le CRI Fès-Meknès a lancé deux appels à manifestation d'intérêt (le 22 mars et le 24 mai 2022) afin de donner la possibilité aux investisseurs souhaitant s'y installer, en mode locatif ou en session, de soumettre leurs demandes.

Fez Smart Factory (FSF) : Le premier écosystème de l'industrie 4.0 en Afrique et une opportunité de développement majeure pour la Région

Cofinancée par le Ministère de l'Industrie et du commerce, le MCC (Millennium Challenge Corporation), le Conseil de la Région Fès-Meknès, l'Université Euromed de Fès, la CGEM, Alten, et l'ADD (l'Agence du développement du digital), la FSF est une première sur le continent africain. S'étendant sur une superficie de 11 ha, le premier projet innovant du genre au Maroc à être destiné à «l'industrie 4.0» a pour objectif de contribuer à la création et à la mise à niveau des zones industrielles pour la promotion de l'emploi pour les nouvelles générations. Il permettra de créer un effet de levier pour le développement du tissu existant et de drainer de nouveaux investissements dans ce secteur. Cette zone d'innovation comprendra un incubateur et un accélérateur de startup, des lieux d'ingénierie, un centre de conférence et d'interaction entre les différents acteurs et une usine modèle 4.0 sur campus. Les travaux de réalisation ont démarré en février 2022. Le projet, bénéficie du soutien du Fonds des zones industrielles durables (FONZID), mis en place dans le cadre du programme de coopération «Compact II», conclu entre les États-Unis et le Maroc, représenté par Millennium Challenge Corporation (MCC). À terme, ce projet devrait générer plus de 5 MMDH d'investissements et près de 5.000 emplois directs hautement qualifiés.

Fès Shore : des services World Class au service des grandes entreprises internationales de l'offshoring

Le Parc s'étale sur 20 ha offrant plus de 28.000 m² de plateaux de bureaux et des services incluant : Business Center, guichet unique, parkings, restauration... sur un site stratégique à proximité des grands axes autoroutiers, de l'aéroport international et du centre-ville de Fès. Le Parc est dédié au développement de nouveaux potentiels économiques de la Région dans le domaine de l'offshoring et offre aux entreprises l'assurance de bénéficier d'un parc intégré assorti de services d'accompagnement performants et d'un cadre législatif incitatif favorable. La première phase du projet de 13.699m², livrée en 2012, abrite aujourd'hui plusieurs sociétés opérant dans le secteur des nouvelles technologies et de l'externalisation de services. La deuxième tranche, de 12.116 m², et qui a été livrée en 2020, vient doubler la capacité d'accueil du Parc, de quoi faire de la ville de Fès une destination d'offshoring encore plus visible à l'international.

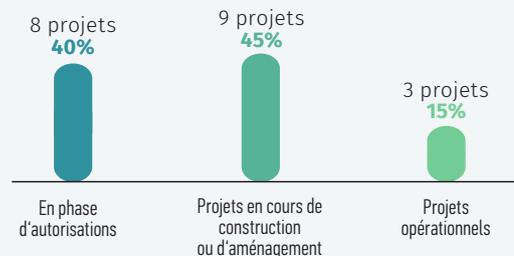
Ex-Cotef : un fort engouement pour la zone industrielle locative

Le lancement, par le CRI Fès-Meknès, de 7 appels à projets pour la réalisation d'unités industrielles en mode locatif (5DH/ m²), a permis d'amorcer la valorisation de cette zone de 15,2 ha dont 9,4ha construite, idéalement située à une vingtaine de minutes de l'aéroport international Fès-Saïss, du port sec ONCF Bensouda ainsi que de l'autoroute.

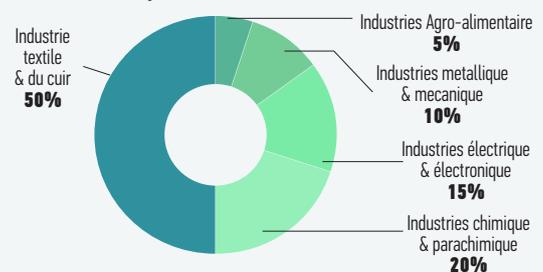


État de valorisation de la zone Ex-Cotef *

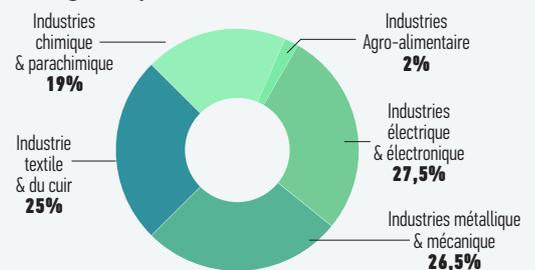
État d'avancement de valorisation de la Zone



Répartition du nombre de projets approuvés par secteur d'activité



Répartition du montant d'investissement global par secteur d'activité



* Données juillet 2022

Agropolis : Un nouveau positionnement pour une nouvelle impulsion

L'Agropole de Meknès est une plateforme industrielle attractive, bénéficiant d'une situation géographique privilégiée, au centre du Maroc dans la plaine du Saïss. Cette région, à fort potentiel agricole, abrite des filières prometteuses, notamment les céréales, les olives, les fruits et légumes, les viandes rouges et le lait.

L'Agropole peut accueillir des usines, des entrepôts, des showrooms, des bureaux et toutes structures portant un projet industriel à petite, moyenne ou grande échelle. Il propose un programme diversifié, avec :

- ☐ Des lots de terrains équipés, à partir de 700 m² ;
- ☐ Des bâtiments clés en main, customisés ou standardisés, à la demande ;
- ☐ Des plateaux bureaux en location ;
- ☐ Des services de construction (AMO, MOD), à la demande.

L'Agropolis ambitionne de s'ériger en régime de croisière en véritable pôle de compétitivité, pour répondre aux enjeux de demain. Son objectif est d'offrir aux chefs d'entreprises et aux chercheurs la possibilité de construire des projets collaboratifs de R&D, qui permettent aux entreprises de créer de la valeur et de l'emploi sur ce Territoire.



CARTOGRAPHIE DES ZONES INDUSTRIELLES, LOGISTIQUES ET DE SERVICES PHARES DE LA RÉGION DE FÈS-MEKNÈS

PROVINCE MY YACOUB

- Fez Smart Factory (11ha)
- Miftah Al Kheir Ras El Ma (44 ha)
- Ras El Ma (100 ha)

PRÉFECTURE FÈS

- Z.I Ex-cotef (15,2 ha)
- Parc industriel Fes Saiss (20 ha)
- Z.I Ain Bida (97 ha)
- Z.I Doukarate (83 ha)
- Z.I Sidi Brahim (115 ha)
- Z.I Bensouda (154 ha)
- Z.I Ain chkef (18,4 ha)
- Parc de Fès Shore (20 ha)
- Technopark de Fès (12 ha)
- UAT Oued Fès (166 ha)
- Port sec ONCF (5,5 ha)
- Bensouda (33 ha)
- ZAE de Benjelik (6 ha)

PRÉFECTURE MEKNÈS

- Agropolis (147 ha)
- Ouislane (65 ha)
- Z.I Sidi Bouzekri (35 ha)
- Z.I Sidi Slimane Moulkifane (24 ha)
- Z.I Mejjat (57,7 ha)
- Agropolis (60 ha)
- Ouislane (92 ha)
- Mejjat (20 ha)

PROVINCE TAOUNATE

- Ain aicha (11 ha)

PROVINCE TAZA

- Z.I de Taza (28 ha)
- Z.I de Taza Al Jadida -1ère et 2ème tranche (31,56 ha)

PROVINCE SEFROU

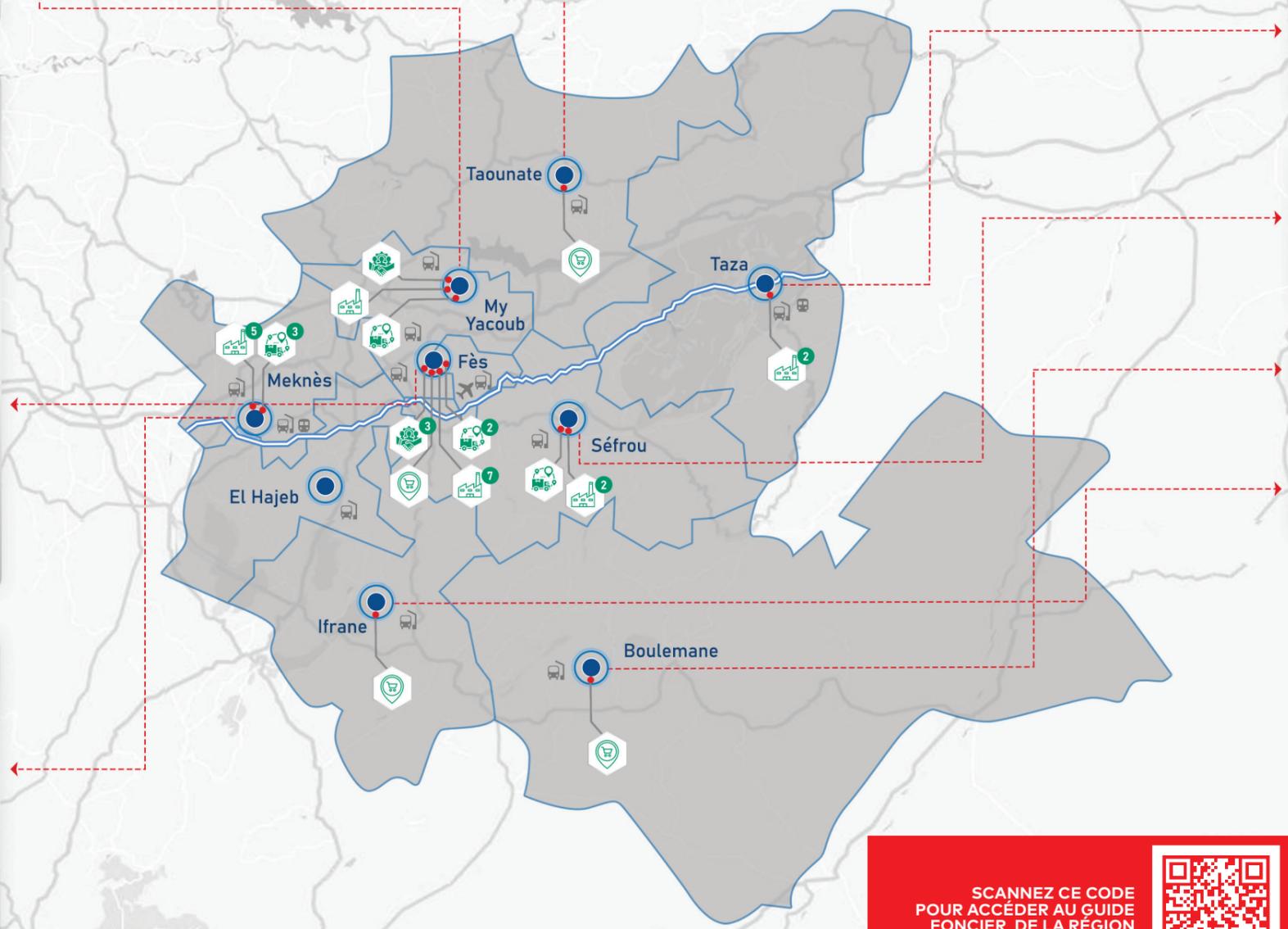
- Parc industriel Ain CHeggag (81 ha)
- Z.A.I Ain Cheggag (379 ha)
- Kandar Sidi Khiray (33 ha)

PROVINCE BOULEMANE

- ZAE de Boulemane (1,8 ha)

PROVINCE IFRANE

- ZAE d'Ain Aghbal Azrou (2,47 ha)



LÉGENDE

- TYPE DE ZONE**
- ZONE INDUSTRIELLE
 - ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE
 - ZONE DE SERVICE
 - ZONE LOGISTIQUE
- ÉTAT DES ZONES**
- EXISTANT
 - DISPONIBLE
 - PROJETÉ

SCANNEZ CE CODE POUR ACCÉDER AU GUIDE FONCIER DE LA RÉGION

FOCUS SUR LES ZONES PHARES PRÉSENTANT DES DISPONIBILITÉS

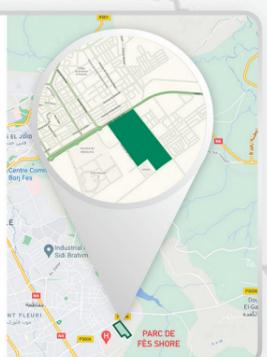
Agropolis (147 ha)

- **Vocation :** Zone industrielle Agroalimentaire / Agropole
- **Prix moyen de cession :** 434 dh/m²
- **Infrastructures à proximité :** 75 km, 4 km, 12 km, 160 km, 2 km



Parc Fès Shore (20 ha)

- **Vocation :** Zone spécialisée pour les métiers de l'Offshoring
- **Prix moyen de cession :** 90 dhs/m²/mois
- **Infrastructures à proximité :** 11,7 km, 11,4 km, 8 km, 210 km, 2 km



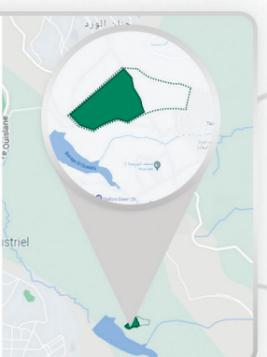
Parc Industriel Ain Cheggag (PIAC / 81 ha)

- **Vocation :** Parc Industriel avec zone généraliste (31 ha) et District Cuir (50 ha)
- **Prix moyen de cession :** 300 dh/m²
- **Infrastructures à proximité :** 13 km, 10 km, 21 km, 303 km, 6 km



Zone Industrielle Ain Bida (80 ha)

- **Vocation :** Généraliste incluant une zone dédiée aux huileries
- **Mode de mobilisation :** Location
- **Infrastructures à proximité :** 10 km, 11 km, 13 km



FOCUS SUR LES ZONES PHARES PROGRAMMÉES

CAPITAL HUMAIN QUALIFIÉ

Le capital humain fait partie des grands axes sur lequel s'est penché le rapport du NMD, soulignant le besoin important pour le pays d'un capital humain renforcé pour mieux préparer l'avenir. La robotisation, l'automatisation, la production en réseau grâce à l'intelligence artificielle imposent au Maroc de placer la formation du capital humain, la R&D et l'innovation au rang de ses priorités de développement.

Renforcement du capital humain : levier de compétitivité

L'enjeu de la Région aujourd'hui est d'œuvrer pour la valorisation de son capital humain, pour qu'il devienne le levier de son développement économique et social. L'attractivité de la Région devra être renforcée à travers notamment une offre du capital humain qui répond aux futurs besoins des investisseurs dans des secteurs porteurs et la mise en place d'une cartographie du capital humain par Province et Préfecture.

CHIFFRES-CLÉS

1^{er} Pôle universitaire national

La Région est un vivier de ressources humaines qualifiées, notamment à travers :

- 6 universités formant plus que 20% des étudiants au niveau national
- Écoles d'ingénierie spécialisées (l'ENSA, l'École Supérieure d'Ingénierie Automobile et Aéronautique (ESI2A), École d'ingénieurs du groupe INSA à l'Université UEMF, etc.)
- Projet de pôle universitaire à Ain Cheggag d'un coût global de 150 MDH.

 160 000 étudiants universitaires/an

Large réseau de formation professionnelle

- 266 établissements publics et privés de formation professionnelle (dont 65% d'établissements privés)
- 746 lauréats par an en moyenne en NTIC

 75 000 bénéficiaires/an, dont 41 339 dans la formation professionnelle publique

Zoom : Cité des Métiers et des Compétences (CMC)



Création d'une nouvelle génération de centres de formation dont un institut de formation dans les métiers de l'agroalimentaire de Meknès pour la CMC de Fès.



3 140 places pédagogiques



580 lits : capacité de l'internat



Superficie : 11 ha (dont 5 ha pour une extension future)



Budget prévisionnel : 370 MDH dont une contribution de la Région de 70 MDH



8 Pôles de formation dotés de plateformes d'application intégrées dans l'industrie, le digital & IA, la gestion & commerce, le tourisme & hôtellerie, l'agriculture, la santé et l'artisanat



82 Filières dont 50 filières nouvellement créées





MOT D'EXPERT

Mohammed Aziz Lahlou

Président de l'Université Privée de Fès

“L'UPF s'est depuis toujours engagée dans une stratégie d'innovation et a affirmé son positionnement en tant qu'université prônant l'excellence dans le paysage de l'enseignement supérieur”

L'offre de formation de l'UPF

L'UPF propose une offre de formation diverse et variée répondant scrupuleusement aux évolutions constantes du marché de travail et alliant un contenu pédagogique de pointe et un encadrement adapté, qui a pour premier objectif l'acquisition graduelle des soft skills considérés aujourd'hui comme un must dans le marché de l'emploi. L'Université Privée de Fès compte ouvrir, dès la rentrée 2022/2023, un nouvel établissement pour une formation de qualité dans les métiers de la santé, la Faculté des Sciences paramédicales et techniques de santé de Fès. De même que seront lancées des nouvelles filières au sein de la Faculté des Sciences de l'Ingénieur, la Fès Business School et l'École Supérieure des Métiers de l'Architecture et du Bâtiment. Consciente de l'impact positif de la formation des professionnels afin d'optimiser leurs performances au sein de leurs professions respectives, notre université propose une diversité d'offres de formation concernant «l'Exécutif Education» qui ont pour but d'accompagner les entreprises de la Région et les professionnels à titre particulier à rester en constante adéquation avec les exigences du marché du travail, mais aussi de leur permettre d'évoluer dans leurs domaines de prédilection. L'Université anticipe donc, en permanence, les exigences du marché de travail, en mettant un point d'honneur à permettre à ses lauréats une insertion professionnelle relativement immédiate «taux d'employabilité avoisinant les 80% en moins de 6 mois après l'obtention du diplôme» et qui s'inscrit dans la continuité de leurs ambitions professionnelles.

La digitalisation du campus

Sur un tout autre volet, l'université n'est pas peu fière d'avoir enclenché la deuxième étape de son processus de digitalisation. Après avoir pu achever un processus d'enseignement hybride, et avoir rendu l'université plus flexible, mieux adaptée aux nouvelles technologies et surtout plus accessible pour tous à travers des bibliothèques numériques, des cours disponibles en ligne, des contenus numérisés libres d'accès, l'Université Privée de Fès a franchi une nouvelle étape en devenant la première université 100%

digitale de la Région, à travers un partenariat scellé avec NAPS, entreprise marocaine spécialisée dans le paiement électronique. Grâce à ce programme qui associe les technologies de paiement électronique aux usages numériques spécifiques à l'écosystème éducatif, l'UPF met à la disposition de ses étudiants de multiples services, notamment une carte de campus multiservice, mais aussi une application de paiement interopérable.

Le projet d'extension pour accélérer la recherche scientifique et les projets d'innovation

Un ample projet d'extension arrivera à terme dans les semaines à venir, et offrira, en plus de la nouvelle Faculté des Sciences de la Santé, un centre d'excellence sur les batteries CEB@UPF présidé par le professeur Rachid Yazami (Professeur Associé à l'UPF), et composé d'un Conseil scientifique qui réunit d'éminents professeurs et personnalités de grand calibre. Ce projet intégrera également le savoir-faire des chercheurs des universités de la Région Fès-Meknès dans le système de gestion des batteries pour l'exploiter dans le développement de la batterie intelligente du futur. Outre la recherche scientifique, l'université a donné naissance à l'incubateur de l'UPF, baptisé «KUB78», qui vise à accompagner les jeunes diplômés porteurs de projets dans le monde de l'entrepreneuriat. Initié en partenariat avec de grandes universités européennes, la CGEM Fès-Meknès, le Centre Régional d'Investissement (CRI) et des acteurs économiques opérant dans les nouvelles technologies et l'accompagnement des projets innovants, ce projet se positionne comme un centre d'incubation et d'innovation, ouvert à tous les porteurs de projets (y compris ceux issus d'autres universités). Le KUB789 a pour objectif de transformer les idées innovantes des porteurs de projet en entreprises, en soutenant et en accompagnant les étudiants et diplômés dans la mise au point de leur projet par la définition de leur business model et la recherche d'investisseurs et de clients. Cet incubateur compte actuellement plus d'une dizaine de startups incubées, couvrant plusieurs domaines d'activité, dont l'agri-tech, les énergies renouvelables, les systèmes embarqués, etc.

CLIMAT DES AFFAIRES FAVORABLE

L'amélioration du climat des affaires, inscrite en tant qu'axe principal au sein du NMD, représente l'un des objectifs majeurs pour le Maroc. Il est à même de capter les investissements et de booster la relance économique. La construction d'un climat des affaires favorable à l'investissement et catalyseur de la croissance reste un chantier ouvert, qui nécessite pour son édification une démarche collaborative impliquant, à la fois, la gouvernance publique, dans sa mission de protecteur des intérêts économiques et sociaux de la nation, et les acteurs du secteur privé, dans leur engagement à entretenir une compétitivité accrue et de soutenir l'effort d'investissement.

Les mesures incitatives phares de la Région

L'amélioration des différentes composantes du climat des affaires nécessite de soutenir l'investissement et de renforcer la compétitivité des entreprises à même d'accompagner les transformations économiques et financières.

Le climat des affaires de la Région est favorable grâce à ses atouts, ainsi que les différents chantiers stratégiques lancés visant à renforcer l'attractivité du territoire et booster la dynamique d'investissement, notamment à travers :

- L'amélioration, la simplification et l'allègement du cadre juridique de l'investissement et des procédures administratives ;
- La digitalisation des services publics, et l'élaboration d'une offre incitative (fiscale, financière, foncière, de formation, etc.) ;
- Le renforcement du rôle d'accueil, d'orientation et de guichet unique du CRI ;
- La promotion de la médiation comme mode de règlement à l'amiable des différends entre les investisseurs et l'administration ;
- La mise en place de mécanismes incitatifs au niveau de la région de Fès-Meknès visant à encourager les politiques publiques en matière d'investissement, à l'instar de la prime à l'emploi pour l'offshoring et le Fonds de souveraineté industrielle pour l'industrie.

La digitalisation comme accélérateur du développement de la Région

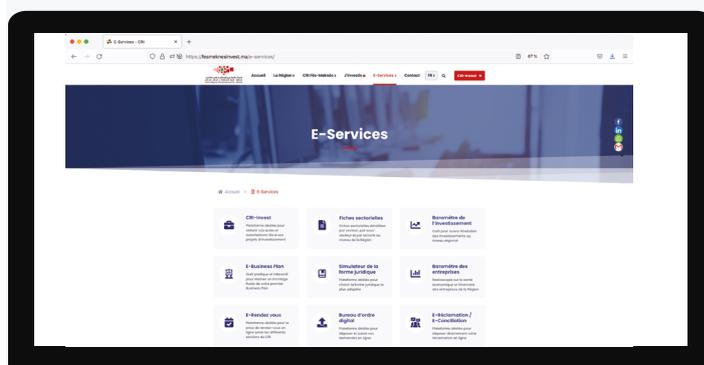
Boosté par la crise sanitaire, le numérique est au cœur de la transformation de l'économie au Maroc et la digitalisation est perçue comme un levier stratégique du NMD. La région de Fès-Meknès trace, depuis quelques années, les contours d'un développement basé sur la diversification de son économie qui s'oriente vers des activités à haute valeur ajoutée comme l'automobile, l'agro-industrie, et les NTIC.

C'est dans ce contexte que la Région a lancé le Schéma Numérique Régional visant la transformation digitale du territoire. La Région, en partenariat avec le CRI et l'APEBI, œuvre également pour l'élaboration d'un PDR digital et la mise en place d'un modèle d'écosystème digital régional, visant à fédérer et accompagner les acteurs IT de la Région dans leur processus de transformation digitale.

De nouveaux e-services pour accompagner l'investissement

La « customer centricity » est l'une des notions clés autour de laquelle le CRI Fès-Meknès a construit son offre de services pour réussir sa transformation digitale.

La plateforme digitale CRI-INVEST, déployée depuis décembre 2019, a ainsi permis de digitaliser l'acte d'investir de bout en bout, depuis la prise de rendez-vous avec un conseiller jusqu'au retrait de l'autorisation en ligne.



Le CRI a également mis en place un nouveau portail : www.fesmeknesinvest.ma, offrant une panoplie de E-services au profit des investisseurs, à l'instar des baromètres de l'investissement et des entreprises, des analyses sectorielles (avec plus de 250 fiches clés en main), des offres incitatives, du simulateur de la forme juridique, du e-business plan, du e-RDV et des e-conciliation/e-réclamation. Ces services seront complétés par de nouvelles plateformes digitales, notamment :

- La plateforme « Fès-Meknès Business », qui a pour objectif d'assurer une veille territoriale stratégique, d'informer sur les actualités économiques, de partager les meilleures opportunités d'affaires et de mettre en relation les différents acteurs de l'entrepreneuriat de la Région ;
- La plateforme « CRM » qui permettra de gérer et de suivre les demandes des investisseurs et les prestations proposées par les différentes entités du Centre.



MOT D'EXPERT

M. Hamza Benabdallah

Vice-Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services Fès-Meknès

“Le nouveau mindset de l'Entreprise et de l'Administration au sein de cette Région ne fera que renforcer notre attractivité, stimuler le développement du capital humain, et améliorer la compétitivité de nos entreprises”

Dans un monde en proie à des changements disruptifs, accélérés par les avancées prodigieuses de la technologie, l'irruption dans notre quotidien de l'intelligence artificielle, de l'internet des objets, de la robotique, de la fintech ou encore de la digitalisation tous azimuts, l'aspiration du territoire à devenir entrepreneurial, résilient et durable passe par l'exploration de nouveaux dispositifs d'animation et de maillage aussi bien dans la structuration, l'accompagnement à la création d'entreprises (incubateurs, pépinières, formations, etc.), que dans le soutien à l'innovation et au développement de nouvelles formes d'entrepreneuriat (fab'labs, living abs, espace de coworking, clubs...), ou encore le développement ou le maintien de filières (clusters, grappes, ...).

À la faveur des compétences dévolues aux régions en matière de développement économique et des orientations du Nouveau Modèle de Développement, notamment en matière de libération des énergies et de l'initiative entrepreneuriale pour l'émergence d'une nouvelle génération d'entreprises porteuses de transformation productive, un territoire entrepreneurial est celui qui se met en capacité de mettre en place une causalité circulaire et cumulative qui attire les entreprises les plus performantes. Les plus dynamiques d'entre celles-ci attirent de nouvelles ressources dans la région où les structures représentatives et les acteurs publics favorisent la démultiplication des entreprises. C'est ce maillage obéissant à une logique collaborative qui caractérise la région de Fès-Meknès. L'exemple de la valorisation de la zone ex-COTEF, le lancement du Parc industriel Aïn Chegag, le partenariat avec la CFCIM pour la création d'un parc industriel locatif sont autant d'illustrations de la dynamique ainsi enclenchée en matière d'infrastructures d'accueil. Le monde connaît des périodes difficiles, dont la dernière pandémie ou la guerre russo-ukrainienne constituent les moments paroxystiques.

Or, le plus grand danger, dans les moments de turbulence, ce n'est pas la turbulence elle-même, c'est de l'affronter avec la même logique de la zone de confort. Le temps de l'entrepreneur isolé et oublié semble assez loin, il doit pouvoir intégrer en tant que partie prenante du territoire un écosystème d'acteurs. Il devient

un ambassadeur de son territoire, et il en va certainement de la durabilité de son activité, des potentielles complémentarités et des chaînes de valeur à trouver localement.

L'idée aujourd'hui est de mettre l'Entreprise au centre du Nouveau Modèle de Développement notamment en accordant une attention cardinale à la libération des initiatives privées, l'incitation à la créativité, la promotion de la culture entrepreneuriale et l'éducation aux valeurs du travail. Faut-il rappeler que l'objectif ultime du développement est de mettre l'Homme debout. C'est un partenariat innovant qui doit stimuler l'intelligence collective dans la Région pour induire des synergies de croissance. Dans une démarche convergente, les autorités locales, les instances élues territoriales et professionnelles et les opérateurs économiques sont en train de s'atteler à mettre en valeur les potentialités de la région de Fès-Meknès et en mobiliser et orienter proactivement les ressources dans le sens d'une croissance soutenue, inclusive et durable.

ENTREPRENDRE, AUTREMENT et ENSEMBLE sont les mots clés pour les prochaines années qui mettent l'accent sur les partenariats innovants entre les entrepreneurs, avec les organisations et les acteurs divers, voire parfois insoupçonnés (Écoles, Universités, Société civile) de l'écosystème entrepreneurial. Le tissu de nos entreprises marqué par la prédominance de PME actives et productives n'a pas moins besoin d'un écosystème qui en favorise l'émergence et en soutient la pérennité.

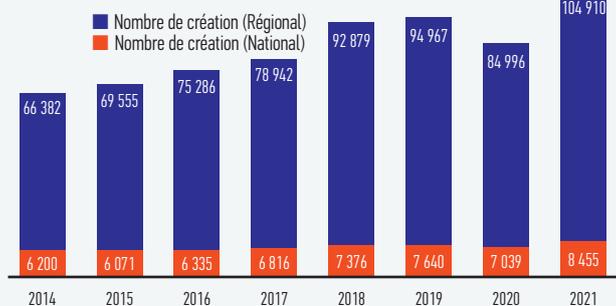
Tous les efforts doivent être conjugués pour faire passer le porteur de projet d'une idée fortement marquée par le projet de vie, à un projet économique structuré, en confrontant sa faisabilité à la réalité du territoire. L'enjeu est de favoriser l'installation du projet et son développement sur la durée. Les événements organisés, notamment le Forum économique Fès Meknès, sont autant de moyens d'attirer ou de sédentariser la classe créative, une population éduquée, cultivée et hautement qualifiée en tant que condition de base pour créer un «business climate» propice à l'investissement.

Dynamique entrepreneuriale régionale

L'année 2021 est résolument l'année de la reprise économique aussi bien à l'échelle nationale que régionale. La dynamique régionale, portée par les acteurs du développement économique, s'est matérialisée par des programmes de soutien innovants pour accompagner les investisseurs, et a contribué indéniablement à booster l'acte d'investir au niveau de la Région.

La dynamique de création et de radiation d'entreprises

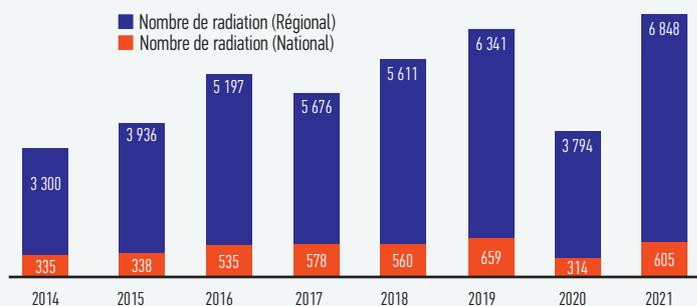
Part des créations au niveau Régional/National



Le nombre d'entreprises créées a connu une évolution ascendante par rapport à 2019*, tant au niveau national (+10,5%) qu'au niveau régional (+10,7%), sachant que le taux de croissance annuel moyen, entre 2011 et 2021, est de 6% seulement.

*Période de référence pré-Covid

Part des radiations au niveau Régional/National



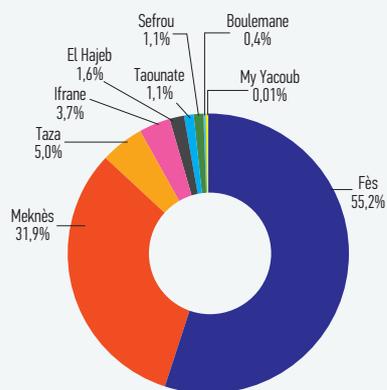
Les entreprises de la Région ont fait preuve de résilience, avec une baisse significative des radiations de 8,1% par rapport à 2019*, sachant que ces dernières ont augmenté de 8% à l'échelle nationale. À noter que plus de 56% des entreprises ont moins de 5 ans.

*Période de référence pré-Covid

Source : Rapport OMPME sur le tissu entrepreneurial de la région Fès-Meknès – Base 2019 consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

Répartition du CA cumulé des EPMA-EPPA**

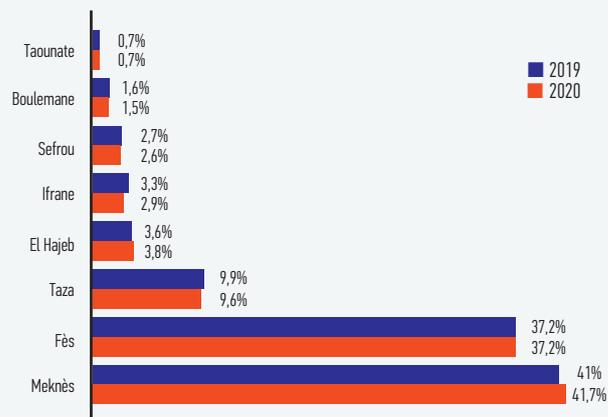
Ventilation du CA par province



La répartition du Chiffre d'Affaires (CA) cumulé est concentrée au niveau des Préfectures de Fès et de Meknès avec 60,9 MMDH, soit 87% du CA global (69,9 MMDH).

Dynamique de l'emploi

Ventilation provinciale des emplois salariés de la Région (en%)



Le bipole Fès-Meknès représente le 4/5 des emplois salariés de la Région, en légère augmentation au niveau de la préfecture de Meknès.

Source : rapport OMPME sur le tissu entrepreneurial de la région Fès-Meknès – Base 2019 consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

** Entreprises Personnes Morales Actives – Entreprises Personnes Physiques Actives



MOT D'EXPERT

Dr. Idrissi Amel

Directrice Exécutive de l'Observatoire Marocain de la TPME (OMTPME)

“L'Observatoire Marocain de la TPME : la donnée au service du soutien de la dynamique entrepreneuriale des Régions”

Le chantier de la régionalisation avancée et du développement territorial lancé par notre pays implique le soutien de la dynamique entrepreneuriale régionale, qui doit être suivie, mesurée et évaluée de près. L'Observatoire Marocain de la TPME, créé à l'initiative de Bank Al-Maghrib sous forme d'une association à but non lucratif, dont le Conseil d'Administration est composé d'institutions représentant les secteurs public et privé, joue un rôle primordial dans ce sens.

En effet, étant donné sa mission de production de statistiques et d'indicateurs, basés sur des données consolidées et quasi-exhaustives émanant de différents organismes et administrations publics, l'Observatoire assure une meilleure connaissance du tissu productif marocain tant au niveau national que régional. Ainsi, l'Observatoire produit des indicateurs sur les créations annuelles d'entreprises et leurs défaillances qui permettent d'appréhender la dynamique entrepreneuriale des régions, en plus des indicateurs relatifs à l'emploi ou à la performance économique et financière

des entreprises qui permettent de cerner la productivité et la rentabilité de ces entreprises. C'est dans ce sens que s'inscrit le rapport de l'Observatoire sur la région de Fès-Meknès, réalisé en concertation avec le Centre Régional d'Investissement de la région. Ce rapport fournit un diagnostic détaillé du système productif de la région de Fès-Meknès et met à la disposition de ses acteurs publics et privés une radioscopie complète des entreprises

Ce rapport fournit un diagnostic détaillé du système productif de la région de Fès-Meknès et met à la disposition de ses acteurs publics et privés une radioscopie complète des entreprises qui y opèrent.

qui y opèrent. Cette radioscopie est d'autant plus intéressante eu égard aux méthodes utilisées par l'Observatoire en termes de collecte et de traitement de données. Il s'agit de méthodes innovantes basées sur la data science et s'articulant autour du recensement et la fiabilisation de la population des entreprises et ce, afin d'utiliser l'information disponible la mieux qualifiée et de compléter les informations manquantes autant que possible.

La collaboration actuelle avec le Centre Régional d'Investissement (CRI) de Fès-Meknès devrait se développer davantage dans les mois à venir, grâce à l'élaboration de fiches sectorielles des entreprises de la région et la réalisation d'études ad-hoc autour de l'évolution des créations d'entreprises, leur mortalité ou leur défaillance, en plus des créations d'emploi, entre autres. Cette collaboration s'étend à d'autres Centres Régionaux

d'Investissements du Royaume et sera enrichie graduellement : en effet, les CRI pourraient apporter à l'Observatoire leurs connaissances terrain pour la qualification des données des régions, notamment les données sur les projets d'investissement qui y sont lancés. Il s'agira également d'enrichir les données et les indicateurs de l'Observatoire avec des analyses qualitatives et la réalisation d'études thématiques portant sur les spécificités régionales.



L'Observatoire Marocain de la TPME (OMTPME)

Succursale de Bank-Al-Maghrib
115, boulevard de Paris, 20000 - Casablanca
Tél : (+212) 6 66 98 46 54

Bilan "INTELAKA" 2021

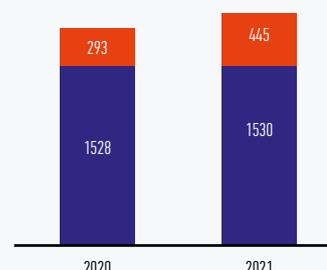
Lancé suite aux Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'assiste, le programme INTELAKA a connu une dynamique significative en termes de montants accordés durant l'année 2021, avec une augmentation de 52% par rapport à 2020 au niveau de la région de Fès-Meknès. Celle-ci connaît une dynamique importante matérialisée par sa 4ème place au niveau national en termes de bénéficiaires et de montants accordés, contribuant à la création de 9 688 postes d'emplois depuis le lancement du programme.

Bilan du financement du PIAFE

Répartition des bénéficiaires et des montants accordés au niveau National**

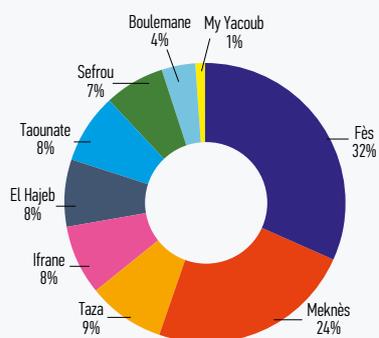


Répartition des bénéficiaires et des montants accordés au niveau Régional**

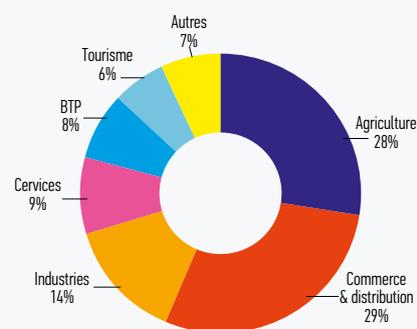


La région de Fès-Meknès a pu maintenir le même nombre de bénéficiaires en 2021 vs. 2020, en dépit de la tendance baissière enregistrée au niveau national. En termes de montants accordés, la Région se positionne à la 3ème place au niveau national avec une évolution de 52%, malgré la stagnation du nombre des bénéficiaires, ce qui reflète la qualité des projets présentés.

Répartition du nombre de bénéficiaires par Préfecture/Province (2021)

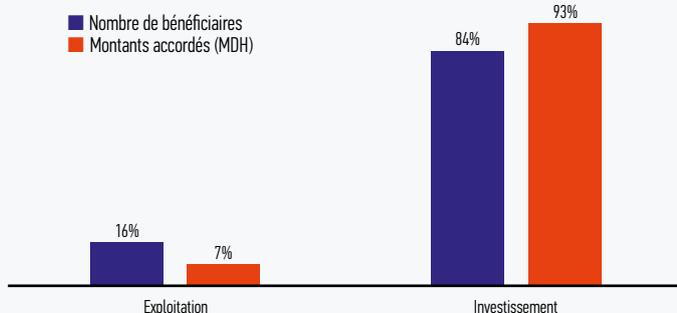


Répartition des bénéficiaires par secteur (2021)



Les secteurs de l'agriculture, du commerce et distribution, et des industries représentent 71% du total des projets.

Répartition des dossiers par finalité (au niveau de la Région)



Source : Bank Al-Maghrib - SNGFE

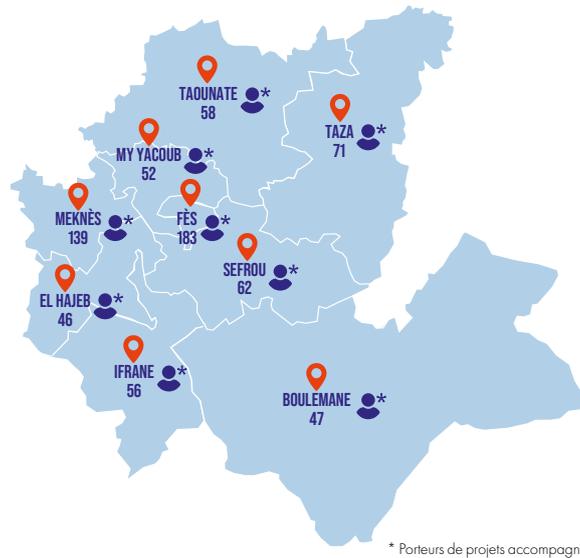
Bilan d'accompagnement des partenaires du CRI Fès-Meknès

	Entretiens individuels	Sessions de formations	Dossiers de financement accompagnés
 Dar Al Moukawil Un service #tagamawla bank	1.405	273	424
 anapec Association Nationale pour l'Appui aux Projets d'Entrepreneurs	549	169	434
 OFPPT	145	114	115

En 2021, 2 099 entretiens individuels ont été réalisés par l'ensemble des partenaires, 556 sessions de formation organisées et 973 dossiers de financement accompagnés.

Programme d'accompagnement intégré "AFWAJ" : Bilan 2021

Le Programme AFWAJ est le fruit de la collaboration de quatre acteurs du développement économique de la région de Fès-Meknès, à savoir : le CRI Fès-Meknès, l'ANAPEC, la Banque Populaire Régionale Fès-Meknès et la Fondation Création d'Entreprises de la Banque Centrale Populaire. Il a pour objectif de mutualiser les efforts régionaux des différents partenaires déployés dans le cadre du PIAFE afin d'accompagner les porteurs de projets de la Région au sein d'un programme complet, avec un accompagnement de bout en bout durant toutes les phases de leurs projets. Ces quatre acteurs



d'accompagnement, soutenus par les efforts de la Fondation Marocaine pour l'Education Financière (FMEF), vont à la rencontre des candidats inscrits et sélectionnés depuis la plateforme www.afwaj.ma au niveau des neuf Préfectures et Provinces de la Région. Grâce à cet accompagnement, les participants bénéficient de diverses formations et d'un accompagnement personnalisé, du cadrage de l'idée de projet au dépôt de la demande de financement en passant par des formations techniques et managériales. Pour s'y inscrire et en bénéficier, il suffit se rendre sur le site : www.afwaj.ma



MOT D'EXPERT

Mme. Samira Yousfi

Directeur Délégué de la Banque Populaire Fès-Meknès

"AFWAJ, une ambition et une réussite"

Fidèle à sa vocation de Banque de la TPME, le Groupe Banque Centrale Populaire a toujours œuvré pour accompagner les porteurs de projets et confirme ainsi son engagement indéfectible pour participer via les Banques Populaires Régionales à un développement socio-économique sain et durable de la Région. Le lancement du PIAFE par Sa Majesté le Roi, que Dieu l'assiste, dès le mois de décembre 2019, a donné un nouvel élan pour le développement intensif de l'entrepreneuriat dans notre pays par le lancement de l'offre INITLAKA. Ainsi, le management de la Banque Populaire Fès Meknès a estimé que la mutualisation des énergies et des moyens serait un véritable levier pour assurer la réussite du PIAFE. Aussi, dès le début de l'année 2021, la Banque Populaire Fès-Meknès en partenariat avec les

acteurs régionaux à savoir le Centre Régional de l'Investissement, l'ANAPEC et la Fondation Création de l'Entreprise, a été partie prenante dans la réflexion, la conception et la mise en œuvre du programme AFWAJ visant la réalisation des objectifs suivants :

- 1- Accompagner les jeunes porteurs de projets du bout en bout pour la concrétisation de leurs idées au niveau régional, en phases de pré-création, de création et de post-création ;
- 2- Améliorer les réalisations quantitatives et qualitatives du Programme Intégré d'Appui et de Financement des entreprises au niveau régional par une approche pro-active ;
- 3- Créer un écosystème entrepreneurial dynamique dans la Région ;
- 4- Encourager la création des entreprises dans la région Fès-Meknès ;

5- Créer des nouveaux postes d'emploi dans la région Fès-Meknès.

Six promotions ont d'ores et déjà été accompagnées soit plus de 700 porteurs de projets et une centaine de projets financés à travers les neuf provinces de la région. Ce financement a ciblé plusieurs secteurs d'activité, notamment la valorisation de l'industrie, l'agriculture, les offres de services et s'est étendu également au secteur touristique et à la promotion de l'artisanat. À la lumière de l'expérience accumulée à ce jour, au vu des projets financés et de l'esprit du PIAFE, la réflexion actuelle est orientée vers l'ancrage de cette mobilisation à travers l'accompagnement des porteurs de projets innovants. Ainsi, un programme Afwaj-Innov pourrait être lancé pour lequel les partenaires seraient appelés à proposer :

- Une offre d'accompagnement souple ;
- Des Formations sur des thématiques spécifiques ;
- Une assistance pour l'Elaboration du business model ;

Une offre d'Incubation associée à des solutions de financement alternatives.

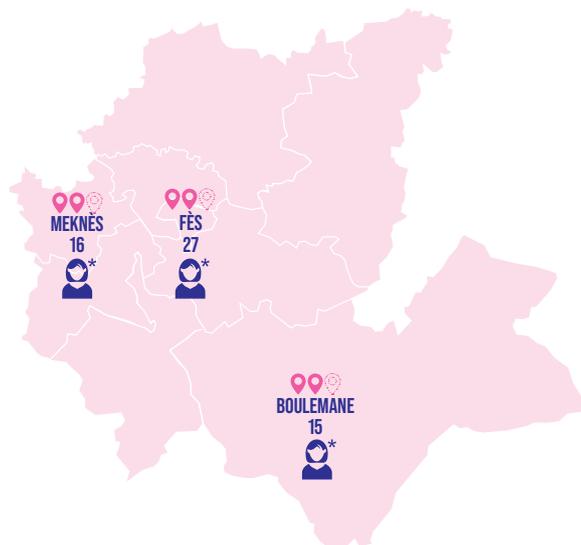
Entrepreneuriat féminin : SAYIDATI AL MOUKAWILA



Le 16 juillet 2021, le CRI Fès-Meknès, le Crédit du Maroc et l'Association Espace Point de Départ (ESPOD), ont réuni leurs efforts pour promouvoir l'entrepreneuriat féminin au sein de la région Fès-Meknès et ce, à travers la signature d'une convention de partenariat visant le renforcement des synergies entre des partenaires à travers la mise en place d'un programme intégré d'accompagnement des porteuses de

projets dans la Région. Ce programme, intitulé «Sayidati Al Moukawila», vise notamment à accompagner les porteuses de projets de bout en bout pour la concrétisation de leurs idées de projets au niveau régional, en phase de pré-crédation, de création et de post-crédation, à promouvoir le programme PIAFE dans l'ensemble des Préfectures et Provinces de la Région et à développer un écosystème entrepreneurial féminin dynamique dans la Région.

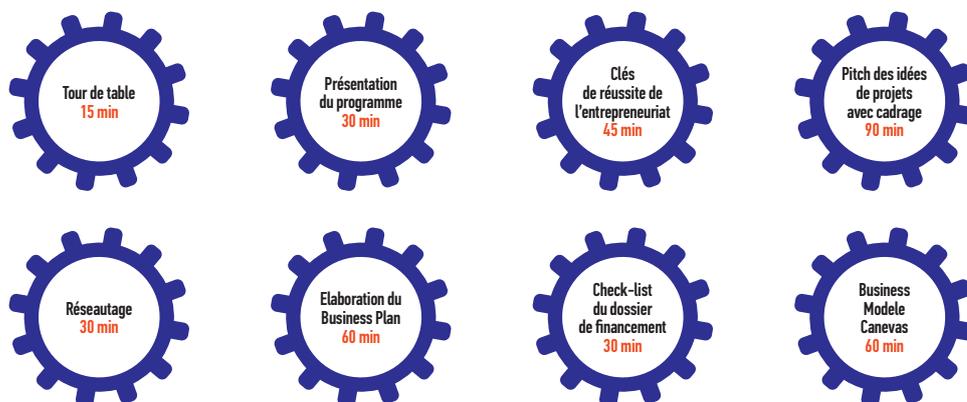
Ce programme vise l'accompagnement annuel de 150 Femmes entrepreneures au niveau de la Région afin de bénéficier du financement INTELAKA.



* Porteuses de projets accompagnées

📍 Session réalisée
📍 Session prévue

Déroulement des sessions de formation



Espace Point de Départ – ESPOD est une association marocaine, créée en 1991, pour la promotion de l'entreprise féminine et des jeunes.

Engagée socialement à travers ses diverses actions, l'association ESPOD s'affirme comme un acteur actif en matière de promotion économique des femmes et des jeunes et du développement de l'entrepreneuriat au Maroc. Depuis sa création, ESPOD a engagé de multiples actions :

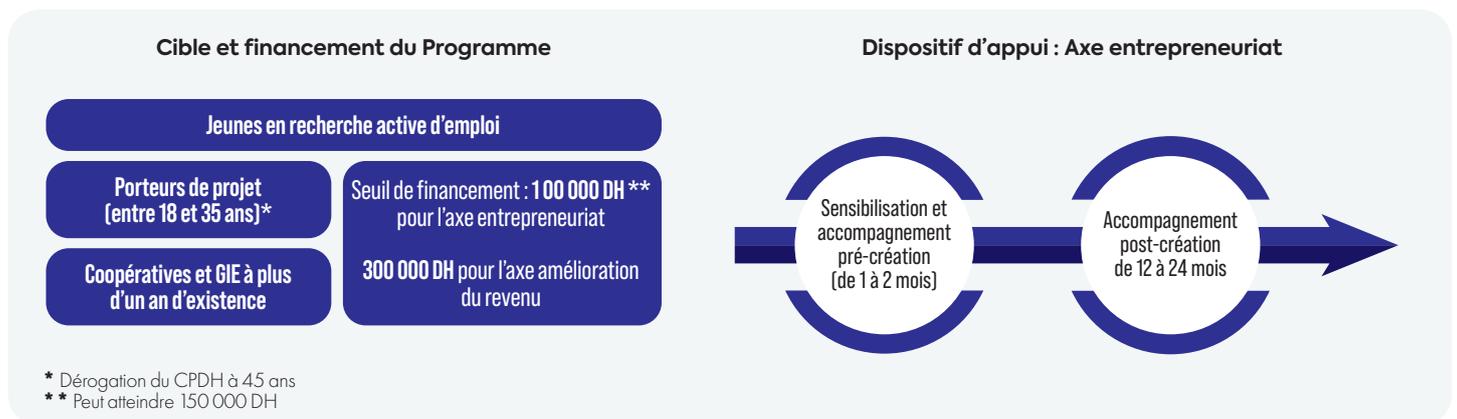
- Formations
- Accompagnement / Aide au financement
- Équipement des TPE
- Renforcement des capacités
- Réseautage et aide à la commercialisation
- Une plateforme 100% digitale pour l'information, le conseil & l'accompagnement des TPE & Start up : www.sayidati.khatwa.ma

Entrepreneuriat solidaire : Phase III de l'INDH

Pour la mise en œuvre du Programme 3 de la troisième phase de l'INDH : «Amélioration du revenu et inclusion économique des jeunes», un **Comité Provincial/Préfectoral pour le Développement Economique (CPDE)** a été mis en place dans chaque province et préfecture de la Région. Le CPDE intervient dans toutes les étapes d'identification et de priorisation des filières à fort potentiel selon les spécificités de chaque Province ou Préfecture.

Les trois axes du Programme 3 sont :

- L'axe «amélioration de l'employabilité» à travers des formations en Soft Skills ;
- L'axe «entrepreneuriat» pour les jeunes (Futur Auto-entrepreneur ou Sociétés) ;
- L'axe «amélioration du revenu» par le soutien aux coopératives, aux TPME, aux GIE, en favorisant le passage d'une logique de subsistance à une logique de développement économique dans le cadre de l'ESS.



Bilan de l'année 2021

Le bilan 2021 du Programme 3 de la troisième phase de l'INDH : «**Amélioration des revenus et inclusion économique des jeunes**», au niveau de la région de Fès-Meknès se présente comme suit :

Préfecture/Province	Nombre de projets	Montant global (en MDH)	Montant financé par l'INDH (en MDH)
Fès	33	12,30	10,07
Meknès	63	10,00	6,15
El Hajeb	28	7,48	5,78
Sefrou	6	6,93	6,93
Ifrane	54	8,99	5,28
Taza	43	12,62	10,26
Moulay Yacoub	18	3,66	2,14
Taounate	51	11,28	6,67
Boulemane	5	6,53	6,53
Total	301	79,79	59,81

Rencontres à l'occasion de la **journée nationale des MRE**

En exécution des Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, visant à porter une attention particulière aux Marocains Résident à l'Étranger (MRE), la Wilaya de la région de Fès-Meknès et le CRI Fès-Meknès, ont organisé une rencontre, le mercredi 10 août 2022, sous le thème : **«Le rôle des Marocains Résident à l'Étranger dans le développement local»**. Cette manifestation, organisée sous format hybride, a connu la participation de nombreux MRE, des partenaires économiques et sociaux, des représentants associatifs, ainsi que de plusieurs experts et économistes marocains : M. Ahmed Reda Chami, Président du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), M. Driss Yazami, Président du Conseil de la Communauté Marocaine à l'Étranger (CCME), M. Karim Amor, Président de la 13^{ème} Région MeM by CGEM et M. Bouchaib Rami, Président du Club des Investisseurs Marocains à l'Étranger (CIME). Après l'intervention du panel d'experts et des témoignages de MRE quant à leur contribution au développement économique de la Région, les participants ont pu découvrir les espaces d'accueil et d'orientation mis en place à cette occasion, à savoir les pôles «Offre Territoriale», «Accompagnement», «Financement» et «Offre sectorielle». Ces espaces, animés par les acteurs publics et privés de la Région ayant une relation administrative ou de service avec les MRE, ont permis d'apporter information, assistance et conseil sur ces différentes thématiques, leur facilitant ainsi l'acte d'investir dans leur pays d'origine et répondant à leurs différentes questions.

En parallèle à cet événement, une deuxième rencontre a été organisée, à Meknès, par la Préfecture de Meknès et le CRI Fès-Meknès sous la même thématique. Marquée également par l'intervention d'acteurs publics et privés clés de la Préfecture, cette manifestation a été une occasion d'échanger avec les Marocains du Monde présents et assurer la prise en charge de leurs demandes à travers des espaces d'accueil dédiés.



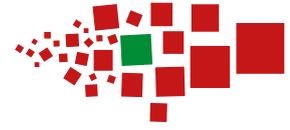


SCANNEZ CE CODE
POUR REVIVRE LE LIVE DE
LA RENCONTRE RÉGIONALE





Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur



المركز الجهوي للإستثمار فاس مكناس
المركز الجهوي للإستثمار فاس مكناس
Centre Régional d'Investissement Fès - Meknès

CRI Fès-Meknès

Catalyseur du développement économique régional



Guichet unique
d'investissement



Accompagnement
des investisseurs
et des entreprises



Promotion territoriale
et impulsion
de l'investissement



Réglement à l'amiable
des différends



www.fesmeknesinvest.ma

